

**NURSING HOME INSPECTION REPORT/
RAPPORT D'INSPECTION DU FOYER DE SOINS**

**Name of Nursing Home/York Care Centre
Nom du foyer de soins York Care Centre**

**Department of Social Development/
Ministère du Développement social**

INSPECTION 2023

Table of Contents – Table des matières

NURSING HOME INSPECTION REPORT	3
RAPPORT D'INSPECTION DU FOYER DE SOINS	3
PURPOSE	3
OBJET	3
NURSING HOME SUMMARY	4
SOMMAIRE DU FOYER DE SOINS	4
SUMMARY OF EXTERNAL INSPECTION REPORTS	5
SOMMAIRE DE RAPPORTS D'INSPECTIONS EXTERNES	5
Part A: Administration	6
Partie A: Administration	6
A1. Licence	6
A1. Permis	6
A2. Board of Directors	7
A2. Conseil d'administration	7
A3. Nursing Home Information	8
A3. Renseignements sur le foyer de soins	8
A4. Admissions	9
A4. Admissions	9
A5. Resident Concerns	10
A5. Préoccupations des pensionnaires	10
A6. Resident Record	11
A6. Dossier du pensionnaire	11
A7. Discharge of Resident	13
A7. Renvoi d'un pensionnaire	13
A8. Incident/Accident Reporting	14
A8. Rapport d'incident /accident	14
A9. Financial Resources	15
A9. Ressources financières	15
Part B: Resident Services	16
Partie B : Services aux pensionnaires	16

B1. Care Staff	2
B1. Personnel des soins	16
B2. Comprehensive Care Plan	17
B2. Plan de soins complet	17
B3. Resident Care	22
B3. Soins des pensionnaires	22
B4. Medication management	24
B4. Gestion des médicaments	24
B5. Physician Services	27
B5. Services d'un médecin	27
B6. Restraint Use	28
B6. Moyens de contention	28
B7. Activation/Rehabilitation	30
B7. Réactivation/Réhabilitation	30
B8. Spiritual and Psycho-Social Needs	32
B8. Besoins spirituels et psycho-sociaux	32
B9. Food Services	33
B9. Services alimentaires	33
B10. Resident Dietary Needs	35
B10. Besoins diététiques des pensionnaires	35
Part C: Human Resources	37
Partie C: Ressources humaines	37
C1. Nursing Home Employees	37
C1. Employés du foyer de soins	37
C2. Employee Requirements	38
C2. Orientation et formation en cours d'emploi des employés	38
Part D: Environment	40
Partie D: Environnement	40
D1. Buildings, Equipment and Surroundings	40
D1. Bâtiments, équipement et alentours	40
D2. Fire and Safety Program	46
D2. Programme de protection contre les incendies et de sécurité	46

NURSING HOME INSPECTION REPORT

Revised December 2022

PURPOSE

Nursing Homes in New Brunswick are established and licensed in accordance with the ***Nursing Homes Act (NHA)***, **Regulation 85-187**(Reg.85-187), **Regulation 2001-59**, **Regulation 2009-75** and the **Departmental Standards and Management Directives Manuals**.

Administration of the Act, which is the responsibility of the Minister of Social Development, is delegated to the Director of Adult Community Resources. [***NHS section (s) 2(1), (2)***]

This Nursing Home Inspection Report is intended to assist nursing homes by clearly outlining expectations. It communicates to the nursing home the areas of non-compliance noted during the inspection and the date compliance must be achieved.

NHA s. 25(3) states: An inspector may at any reasonable time enter a nursing home to perform an inspection to ensure that the provisions of this Act and the regulations are being complied with.

RAPPORT D'INSPECTION DU FOYER DE SOINS

Révisé décembre 2022

OBJET

Au Nouveau-Brunswick, les permis pour mettre sur pied et exploiter des foyers de soins sont délivrés conformément à la ***Loi sur les foyers de soins (LFS)***, le **Règlement 85-187**, (Règl. 85-187), le **Règlement 2001-59**, le **Règlement 2009-75** et les **manuels des normes et des directives administratives du Ministère**.

L'application et l'exécution de la Loi, qui relèvent du ministère du Développement social, sont déléguées au directeur des Ressources Communautaires pour adultes. [***LFS article (a). 2(1), (2)***]

Le présent rapport d'inspection du foyer de soins a pour but d'aider les foyers de soins en décrivant clairement les attentes. Ce rapport décrit aussi les endroits de non-conformité ayant été notés durant la visite d'inspection de même que les dates auxquelles le foyer devra être conforme.

La ***LFS a. 25(3)*** affirme: L'inspecteur peut, à tout moment raisonnable, pénétrer dans un foyer de soins pour vérifier que sont respectées les dispositions de la présente loi et de ses règlements.

NURSING HOME SUMMARY

SOMMAIRE DU FOYER DE SOINS

Nursing Home: **York Manor Inc.**

Inspection Date: 6/28/2023

6/29/2023

Number of Beds: 218

Relief Care Bed: 2

Please send corrective action(s) to be taken before the date(s) indicated in the document under the column CAC.

Foyer de soins: **York Manor Inc.**

Date de l'inspection: 6/28/2023

6/29/2023

Nombre de lits: 218

Lit de relève: 2

Veuillez faire parvenir les mesures de corrections prises avant les dates d'échéance indiquées dans le document sous la colonne CAC.

Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be
completed by

NC: Non-Compliance
CA: Compliance achieved

N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être
complétée par

NC : Non-conformité
CA: Conformité atteinte

N/A : Non applicable

SUMMARY OF EXTERNAL INSPECTION REPORTS

“An operator shall ensure that the buildings, equipment and surroundings of a nursing home are maintained in a clean, neat and safe condition”[Reg. 85-187 s. 11] and “sprinkler systems, approved by the fire marshal, shall be installed in all nursing homes of thirty beds or more.”

[Reg. 85-187 s. 30(1)] Reference: Standard D-I-4

SOMMAIRE DE RAPPORTS D'INSPECTIONS EXTERNES

« L'exploitant d'un foyer de soins doit veiller à ce que les bâtiments, l'équipement et les alentours du foyer de soins soient maintenus en bon état de propreté, d'entretien et de sécurité » [Règl. 85-187 a. 11] et « les systèmes d'arrosage automatique rotatif approuvés par le prévôt des incendies doivent être installés dans tous les foyers de soins d'une capacité de trente lits ou plus ».

[Règl. 85-187 s. 30(1)] Référence : Norme D-I-4.

REPORTS	C	N/A	NC	RAPPORTS
Fire Marshal's Inspection	☒	☐	☐	Inspection du prévôt des incendies
Public Health				Santé publique
a) Food Services	☒	☐	☐	a) Service alimentaire
b) Water Inspection (Private Wells)	☒	☐	☐	b) Inspection de l'eau (puits privés)
Department of Public Safety				Ministère de la Sécurité publique
a) Boilers, Pressure >External	☒	☐	☐	a) Chaudières, pression >externe
>Internal	☒	☐	☐	>interne
b) Elevator(s) – Certificate Expiry Date	☒	☐	☐	b) Ascenseur(s) – Date d'expiration du certificat
c) Dumb Waiter – Certificate Expiry Date	☐	☒	☐	c) Monte-charge – Date d'expiration du certificat
d) Underground Fuel Tank(s) License(s)	☐	☒	☐	d) Permis de réservoir(s) à carburant souterrain(s)
e) Sprinkler Tanks	☐	☒	☐	e) Réservoirs des extincteurs
Fire Protection Systems				Systèmes de protection contre les incendies
a) Sprinkler System	☒	☐	☐	a) Système d'arrosage
b) Fire Alarm System	☒	☐	☐	b) Système d'alarme incendie
c) Extinguishers	☒	☐	☐	c) Extincteurs
d) Kitchen Hood Suppressant System	☒	☐	☐	d) Système d'arrosage de la hotte de la cuisine
Back Flow Prevention Valve(s)	☒	☐	☐	Valve (s) anti-reflux
WorkSafeNB	☒	☐	☐	Travail sécuritaire NB

Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be completed by

NC: Non-Compliance
CA: Compliance achieved

N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être complétée par

NC : Non-conformité
CA: Conformité atteinte

N/A : Non applicable

Part A: Administration

Partie A: Administration

A1. Licence

To establish, operate or maintain a nursing home a person needs to hold a valid licence.

A1. Permis

Pour mettre sur pied, exploiter ou entretenir un foyer de soins, une personne doit être titulaire d'un permis valide.

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
1) The application for annual renewal of licence is received by November 1 st of every year. [Standard A-I-1]	☒	☐	Date	Date	1) L'application de renouvellement du permis est reçue par le 1 ^{er} novembre de chaque année. [Norme A-I-1]
2) The licence is displayed in a conspicuous place in the nursing home. [NHA s. 5]	☒	☐	Date	Date	2) Le permis est affiché dans un endroit bien en vue dans le foyer de soins. [LFS a. 5]

[END](#)

[FIN](#)

Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be completed by

NC: Non-Compliance
CA: Compliance achieved

N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être complétée par

NC : Non-conformité
CA: Conformité atteinte

N/A : Non applicable

A2. Board of Directors

A non-profit nursing home shall have by-laws and a Board of Directors established in accordance with the Act and Regulations.

A2. Conseil d'administration

Un foyer de soins sans but lucratif doit établir un règlement administratif et un conseil d'administration conformément à la loi et aux règlements.

Criteria	C	NC	N/A	CAC	CA	Critères
1) A change in the officers or directors of the corporation is reported within 15 days after the change. [NHA s. 6(2)]	☒	☐	☐	Date	Date	1) Tout changement concernant les dirigeants ou les administrateurs est rapporté dans les 15 jours suivant le changement. [LFS a. 6(2)]
2) There are 10 to 15 members. [Reg.85-187 s. 40.2(1)]	☒	☐	☐	Date	Date	2) Il y a 10 à 15 membres. [Règl. 85-187 a. 40.2(1)]
3) No person serves as a member more than nine consecutive years. [Reg.85-187 s. 40.2(2)]	☒	☐	☐	Date	Date	3) Nul personne ne peut être membre plus de neuf années consécutives. [Règl. 85-187 a. 40.2(2)]
4) A person that has served nine consecutive years as a member is not eligible to serve again until one year after the person ceased to serve as a member. [Reg.85-187 s. 40.2(3)]	☒	☐	☐	Date	Date	4) Une personne qui a été membre pendant neuf années consécutives n'est pas admissible à redevenir membre de ce conseil avant un délai d'un an après qu'elle a cessé d'en être membre. [Règl. 85-187 a. 40.2(3)]
5) The following persons are not eligible to serve as members of a board of directors: ☐ an employee ☐ spouse, child, parent, brother, sister of an employee ☐ an employee of the Department of Social Development ☐ a member of the Legislative Assembly of New Brunswick ☐ a health care professional delivering health care services to residents or receiving a retainer from the nursing home. [Reg.85-187 s. 40.2(4)]	☒	☐	☐	Date	Date	5) Les personnes suivantes ne sont pas admissibles à être membre du conseil d'administration : ☐ un employé ☐ le conjoint, un enfant, un parent, un frère ou une sœur d'un employé ☐ un employé du ministère du Développement social ☐ un membre de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick ☐ un spécialiste des soins de santé rendant des services de soins de santé aux pensionnaires ou recevant des honoraires versés d'avance par le foyer de soins. [Règl. 85-187 a. 40.2(4)]
6) Members do not vote on any matter in which they have a financial or other interest. [Reg.85-187 s. 40.2(5)]	☒	☐	☐	Date	Date	6) Les membres ne votent pas sur des questions dont ils ont un intérêt financier ou autre. [Règl. 85-187 a. 40.2(5)]
7) The composition of the board of directors generally reflects the composition of the population of the area in which the nursing home is situated. [Reg.85-187 s. 40.3]	☒	☐	☐	Date	Date	7) La composition du conseil d'administration reflète en générale la composition de la population du secteur où le foyer de soins est situé. [Règl. 85-187 a. 40.3]
8) The by-laws relating only to above criteria 2-7 are approved by the Minister. [NHA s. 26 Reg. 85-187 s. 40.2, 40.3]	☒	☐	☐	Date	Date	8) Le règlement administratif relatifs uniquement aux critères 1 à 7 ci-dessus sont approuvés par le ministre [LFS a. 26; Reg. 85-187 a. 40.2 & 40.3]

Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be completed by

NC: Non-Compliance
CA: Compliance achieved

N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être complétée par

NC : Non-conformité
CA: Conformité atteinte

N/A : Non applicable

A3. Nursing Home Information

The operator shall develop a written statement of the services provided by the home and a written statement of policies governing the home; the statements shall be provided to residents and next of kin or legal representative.

A3. Renseignements sur le foyer de soins

L'exploitant doit mettre par écrit un énoncé des services dispensés par le foyer, ainsi qu'un énoncé des politiques qui régissent le foyer. Les énoncés doivent être communiqués aux pensionnaires et à leurs plus proches parents ou à leurs représentants personnels.

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
1) A written statement of the services is provided and includes: ☐ medical services ☐ nursing services ☐ dietary services ☐ activation services ☐ rehabilitation services ☐ psycho-social services ☐ spiritual services ☐ other accommodation services for the residents ☐ any additional services that will be provided, if needed, and any additional costs associated with them. [NHA s. 13(a)(i), Reg. 85-187 s. 2]	☒	☐	Date	Date	1) Une déclaration écrite des services est fournie et inclus: ☐ services médicaux ☐ services infirmiers ☐ services alimentaires ☐ services de réactivation ☐ services de réhabilitation ☐ services psycho-sociaux ☐ services spirituels ☐ autres services pour accommoder les pensionnaires ☐ services supplémentaires qui pourront y être offerts au besoin, et des coûts additionnels reliés. [LFS a. 13(a)(i), Règl. 85-187 a. 2]
2) A list of care supplies included in the per diem rate is provided upon admission. [Standard A-III-3]	☒	☐	Date	Date	2) Une liste de fournitures de soins comprises dans le taux journalier est fournie à l'admission. [Norme A-III-3]
3) A written statement of policies governing the nursing home, which are directly affecting the resident's living conditions, is provided. [NHA s. 13(a)(ii)]	☒	☐	Date	Date	3) Une déclaration écrite des politiques régissant le foyer de soins, qui affectent directement les conditions de vie du pensionnaire est fournie. [LFS a. 13(a)(ii)]

[END](#)

[FIN](#)

Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be completed by
NC: Non-Compliance
CA: Compliance achieved
N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être complétée par
NC : Non-conformité
CA: Conformité atteinte
N/A : Non applicable

A4. Admissions

All admissions shall be in accordance with the Act, Regulations and other eligibility criteria established by the Department.

A4. Admissions

Les admissions doivent être conformes à la Loi, aux règlements et aux autres critères d'admissibilité établis par le Ministère.

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
1) The resident or person approved for admission and next of kin or legal representative is involved in plans regarding his or her admission or discharge. [NHA s. 13(b)]	☒	☐	Date	Date	1) Le pensionnaire ou toute personne dont l'admission à un foyer de soins est approuvée ainsi que son plus proche parent ou son représentant personnel est impliqué dans tous projets reliés à son admission ou son congé. [LFS a. 13b)]
2) There is no admission or transfer to a nursing home for a person ☐ suffering from a notifiable disease except under conditions determined by a district medical health officer ☐ who has not had a complete physical examination, and nursing care admission assessment before the date of admission. [Reg.85-187 s. 9(1)]	☒	☐	Date	Date	2) Il n'y a pas d'admission ou de transfert dans un foyer de soins d'une personne ☐ atteinte d'une maladie à déclaration obligatoire sauf en vertu des conditions fixées par le médecin- hygiéniste régional ☐ qui ne s'est pas soumise à un examen médical et à une évaluation de soins infirmiers avant la date d'admission. [Règl. 85-187 a. 9(1)]
3) On admission, each person admitted for temporary residence for relief care purposes has: ☐ given a complete medical history ☐ received a physical examination and ☐ a nursing care admission assessment [Reg.85-187 s. 9(2)]	☒	☐	Date	Date	3) A l'admission, toute personne admise temporairement pour un service de relève : ☐ a fournit ses antécédents médicaux complets ☐ s'est soumise à un examen médical ☐ s'est soumise à une évaluation de soins infirmiers [Règl. 85-187 a. 9(2)]
4) The admissions committee is composed of no fewer than three persons including the administrator and the director of nursing [Reg.85-187 s. 8]	☒	☐	Date	Date	4) Le comité d'admission est constitué d'au moins trois personnes et doit comprendre l'administrateur et le directeur des soins. [Règl. 85-187 a. 8]
5) The nursing home must maintain minutes of Admissions Committee meetings which include: ☐ The date and names of the committee members present; ☐ Acceptance or bypass of a client on the Nursing Home Waiting List, and discussions related to required action planning, as applicable. [Reg. 85-187 s. 9.03].	☒	☐	Date	Date	5) Un registre des réunions du comité d'admission est maintenu et comprend : ☐ date et nom des membres du comité qui sont présents ☐ acceptation ou contournement d'un client sur la liste d'attente, et discussions liées au plan d'action requis, le cas échéant [Règl. 85-187 a. 9.03]

[END](#)

[FIN](#)

Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be completed by
NC: Non-Compliance
CA: Compliance achieved
N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être complétée par
NC : Non-conformité
CA: Conformité atteinte
N/A : Non applicable

A5. Resident Concerns

The operator shall ensure appropriate consent is obtained and shall establish and follow a regular procedure for the hearing of concerns of residents and their next of kin or legal representative.

A5. Préoccupations des pensionnaires

Un exploitant s'assure qu'un consentement approprié est obtenu et doit établir et respecter une procédure régulière pour l'audition des préoccupations des pensionnaires du foyer de soins et de leurs plus proches parents ou de leurs représentants personnels.

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
1) Each nursing home is required to have a dispute resolution process in place for the purpose of making every attempt to reach an agreement regarding the resident's care, where a dispute has arisen. This dispute resolution process will involve the operator, the resident, and the next of kin or legal representative of the resident. ☐ The resident and next of kin or legal representative are informed of the dispute resolution process. [NHA s. 13(d)] ☐ The environment is conducive to residents, staff, family, advocates or representatives, and visitors being able to raise issues and make suggestions and express concern (verbally or in writing) in a spirit of openness and partnership and without fear of adverse consequences. [Standard A-V-1]	☒	☐	Date	Date	1) Chaque foyer de soins doit disposer d'un processus de résolution des différends afin de faire tout ce qu'il peut pour parvenir à une entente en cas de différend concernant les soins à fournir à un pensionnaire. L'exploitant, le pensionnaire ainsi que le plus proche parent ou le représentant personnel du pensionnaire participeront à ce processus. ☐ Le pensionnaire et son parent le plus proche ou son représentant personnel sont informés de la procédure de résolution des différends. [LFS a. 13(d)] ☐ Le milieu est favorable aux questions, suggestions et plaintes (verbalement ou par écrit) des pensionnaires, du personnel, de la famille, des défenseurs ou représentants et des visiteurs, et ceci avec ouverture d'esprit, partenariat et sans crainte de conséquences négatives. [Norme A-V-1]
2) A policy and procedure are in place for the submission of a concern with a follow-up carried out and documented within 30 days of receipt of the concern. [Standard A-V-1]	☒	☐	Date	Date	2) Une politique et des procédures sont en place pour la présentation de préoccupations et un suivi est effectué et consigné dans les 30 jours suivant la réception des préoccupations. [Norme A-V-1]
3) A resident/family committee is in place, which holds meetings at least on a quarterly basis. Minutes of those meetings are created and maintained by the nursing home. [Standard A-V-1]	☒	☐	Date	Date	3) Un comité des pensionnaires et des familles est établi et se réunit au moins une fois par trimestre. Les procès-verbaux de ces réunions sont tenus et conservés par le foyer de soins. [Norme A-V-1]
4) Each nursing home is required to display posters and information sheets for the purpose of familiarizing their employees and residents with the roles and responsibilities of the Seniors' Advocate. Each nursing home must prominently display contact information for the Senior's Advocate Office within the facility and explain to residents / next of kin or legal representative their right to contact the Seniors' Advocate. [Standard A-V-1]	☒	☐	Date	Date	4) Chaque foyer de soins doit poser des affiches et des feuillets de renseignements afin de renseigner les employés et les pensionnaires sur les rôles et les responsabilités du défenseur des aînés. Chaque foyer de soins doit afficher bien en vue les coordonnées du Bureau du défenseur des aînés dans l'établissement et expliquer aux pensionnaires ou à leur plus proche parent ou représentant personnel leur droit de communiquer avec le défenseur. [Norme A-V-1]

Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be completed by
NC: Non-Compliance
CA: Compliance achieved
N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être complétée par
NC : Non-conformité
CA: Conformité atteinte
N/A : Non applicable

A6. Resident Record

An operator shall keep a complete and up-to-date record for each resident in accordance with the Act and the Regulations.

A6. Dossier du pensionnaire

Un exploitant tient un dossier complet et à jour pour chaque pensionnaire depuis le moment de son admission jusqu'à celui de son congé.

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
1) There is a complete and up-to-date record for each resident from the time of admission to the time of discharge. This record includes the following: ☐ the standard admission form required by the regulations ☐ the admission medical report and subsequent medical reports ☒ a comprehensive care ☐ physician's, pharmacist's, nurse practitioner's and dentist's notes and orders ☐ medication and treatment sheets ☐ nurse's notes ☐ activation and rehabilitation program progress reports and attendance records ☐ special dietary requirements or problems ☐ discharge sheets showing the date of discharge, the reason for discharge, the condition of the resident at the time of discharge, the address to which the resident has been discharged ☐ the type and amount of drugs accompanying the resident on discharge ☐ a recording of all valuables belonging to the resident if the operator has undertaken to keep them in safe keeping. [NHA s. 14(1)]	☐	☒	8/24/2023	8/18/2023	1) Il y a un dossier complet et à jour pour chaque pensionnaire depuis le moment de son admission jusqu'à celui de son congé. Ce dossier renferme: ☐ la formule type d'admission qu'exigent les règlements ☐ le rapport médical d'admission ainsi que les rapports médicaux subséquents ☒ un programme (plan) de soins complets ☐ les notes et les directives du médecin, du pharmacien, de l'infirmière praticienne et du dentiste ☐ les fiches de traitements et de médicaments ☐ les notes du personnel infirmier ☐ les rapports d'étape d'un programme axé sur l'animation ou sur la réadaptation ainsi que les fiches d'assiduité ☐ les exigences et les problèmes alimentaires particuliers ☐ les fiches de congé indiquant la date du congé, son motif, l'état du pensionnaire à la date du congé, ainsi que l'adresse de l'endroit où le pensionnaire se retrouve à la suite de son congé ☐ le type et la quantité de médicaments qu'emporte le pensionnaire à son congé ☐ une liste des objets de valeur appartenant au pensionnaire, si l'exploitant s'est engagé à les garder en lieu sûr. [LFS a. 14(1)]
2) The medical record of each resident contains the following: ☒ the date, time and findings of an examination and treatment ☐ confirmation in writing of all verbal orders for treatment, medications, or other medical procedures. [Reg.85-187 s. 22]	☐	☒	8/24/2023	8/18/2023	2) Le dossier médical de chaque pensionnaire contient ce qui suit : ☒ la date, l'heure et les résultats d'examen et le traitement ☐ la confirmation écrite de tous les ordres verbaux concernant le traitement, les médicaments ou autres procédures médicales. [Règl. 85-187 a. 22]

Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be completed by
NC: Non-Compliance
CA: Compliance achieved
N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être complétée par
NC : Non-conformité
CA: Conformité atteinte
N/A : Non applicable

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
3) The records which are required to be kept under NHA s. 14(1) are confidential documents, and no information contained in them is imparted to any person other than for the purpose of the care of the resident or for the purpose of carrying out the provisions of this Act and the regulations. A copy of such information may be made available to any person as per s. 14(3). NHA s. 14(2), 14(3)]	☒	☐	Date	Date	3) Les dossiers qui doivent être tenus en application de la LFS a. 14 sont des documents confidentiels, et aucun renseignement qu'ils renferment ne doit être divulgué à qui que ce soit, sauf afin d'assurer les soins du pensionnaire ou pour l'application des dispositions de la présente loi et de ses règlements. Une copie des renseignements visés peut être mise à la disposition tel que décrit dans a. 14(3). [LFS a. 14(2), 14(3)]
4) Subject to sections 8, 25, 27 of the NHA, no part of the record of a resident required to be kept under section 14 is removed from the nursing home, including the record of a discharged or deceased resident, and that the record is retained for a period of ten years following the discharge or death of the resident, after which time the record may be destroyed. [NHA s. 15]	☒	☐	Date	Date	4) Sous réserve des articles 8, 25 et 27 de la LFS, aucune partie du dossier d'un pensionnaire devant être tenu en application de l'article 14, y compris le dossier d'un pensionnaire qui a reçu son congé ou qui est décédé, n'est retirée du foyer de soins et le dossier est conservé pendant dix ans après le congé ou le décès du pensionnaire, à la suite de quoi, il peut être détruit. [LFS a. 15]
5) When a resident moves to another nursing home or is admitted as a patient at a hospital facility, a summary of the resident's record relating to medical diagnosis, treatment, diet, and other similar matters is sent to that nursing home or hospital facility. [NHA s. 16]	☒	☐	Date	Date	5) Lorsqu'un pensionnaire déménage dans un autre foyer de soins ou est admis comme patient dans un établissement hospitalier, un résumé de son dossier relatif au diagnostic médical, au traitement, au régime et à d'autres questions semblables est envoyé à ce foyer de soins ou à cet établissement hospitalier [LFS a. 16]
6) There are written policies and procedures regarding: ☐ confidentiality of records ☐ retention of resident records for ten years ☐ destruction of resident records ☐ summary of resident's record when transfer to other facilities. [Standard A-VI-2]	☒	☐	Date	Date	6) Il y a des politiques et procédures écrites relatives à : ☐ confidentialité des documents ☐ rétention des dossiers des pensionnaires pendant dix ans ☐ destruction des dossiers des pensionnaires ☐ résumé du dossier du pensionnaire lors d'un transfert à d'autres installations. [Norme A-VI-2]

END

FIN

Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be completed by

NC: Non-Compliance
CA: Compliance achieved

N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être complétée par

NC : Non-conformité
CA: Conformité atteinte

N/A : Non applicable

A7. Discharge of Resident

Discharge of a resident shall be in accordance with the Act, Regulations, or applicable Standards.

A7. Renvoi d'un pensionnaire

Le renvoi d'un pensionnaire doit se faire conformément à la Loi, les règlements et normes applicables.

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
1) The nursing home must ensure that every effort is made to ensure that residents' needs are met; a discharge is the exception and only occurs when all other options / efforts have been exhausted. [Standard A-VII-1]	☒	☐	Date	Date	1) Le foyer de soins doit s'assurer que tous les efforts sont mis en œuvre pour répondre aux besoins des pensionnaires; le congé d'un pensionnaire est une exception à laquelle il faut recourir uniquement lorsque les autres options et efforts ont tous été épuisés. [Norme A-VII-1]
2) The nursing home must ensure that the resident /their next of kin or legal representative is kept informed and given an opportunity to participate in the discharge planning and that the resident's wishes are taken into consideration. [Standard A-VII-1]	☒	☐	Date	Date	2) Le foyer de soins doit s'assurer que le pensionnaire, son plus proche parent ou son représentant personnel est tenu informé, lui donner la possibilité de participer à la planification du congé et tenir compte de ses souhaits. [Norme A-VII-1]
3) The nursing home must provide a written notice of discharge, at least thirty days in advance, to the resident and to their next of kin or legal representative except where the operator believes, on reasonable grounds, that the immediate discharge of the resident to the custody of another person is necessary for the safety of the resident or of other residents or staff. [Reg.85-187 s. 9.2]	☒	☐	Date	Date	3) Le foyer de soins doit fournir, par écrit, un préavis de congé d'au moins trente jours au pensionnaire, ainsi qu'à son plus proche parent ou à son représentant personnel, sauf lorsque des motifs raisonnables lui donnent lieu de croire que le transfert immédiat du pensionnaire à la garde d'une autre personne est nécessaire pour la sécurité du pensionnaire ou celle d'autres pensionnaires ou du personnel [Règl. 85-187 a. 9.2]
4) The written notice must set out a detailed explanation of the supporting facts, justifying the nursing home's decision to discharge the resident. [Standard A-VII-1]	☒	☐	Date	Date	4) L'avis écrit doit contenir une description détaillée des faits à l'appui de la décision du foyer de soins de donner congé au pensionnaire. [Norme A-VII-1]
5) The nursing home is responsible for providing the required notice to the resident and to the Director responsible for nursing home services if the resident has no next of kin or legal representative. [Reg.85-187 s. 9.2]	☒	☐	Date	Date	5) Le foyer de soins est tenu de donner l'avis requis au pensionnaire et à la direction des Services des foyers de soins si le pensionnaire n'a pas de proche parent ou de représentant personnel. [Règl. 85-187 a. 9.2]
6) The nursing home must complete the standard discharge form required by the regulations. [Standard A-V-1]	☒	☐	Date	Date	6) Le foyer de soins doit remplir le formulaire type de congé requis par le règlement. [Norme A-V-1]

END

FIN

Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be completed by
NC: Non-Compliance
CA: Compliance achieved
N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être complétée par
NC : Non-conformité
CA: Conformité atteinte
N/A : Non applicable

A8. Incident/Accident Reporting

The incidents/accidents must be reported in accordance with the Act, Regulations, or applicable Standards.

A8. Rapport d'incident /accident

Les incidents et accidents doivent être rapportés conformément à la Loi, les règlements et normes applicables.

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
1) The nursing home reports, within 24 hours of any major incident or accident that affects or may affect the health and safety of the residents or staff [Standard A-VIII-1]	☒	☐	Date	Date	1) Le foyer de soins signale, dans les 24 heures, tout incident ou accident majeur qui a eu, ou qui pourrait avoir, une incidence sur la santé et la sécurité des pensionnaires ou du personnel. [Norme A-VIII-1]
2) Where applicable, the nursing home notifies Adult Protection, Coroner, Public Health, or other agencies, as per their respective notification requirements. [Standard A-VIII-1]	☒	☐	Date	Date	2) Lorsqu'il y a lieu, le foyer de soins avise les organismes responsables de la protection des adultes, des services de coroner ou de la santé publique, ou tout autre organisme pertinent, selon leurs exigences respectives en matière de signalement. [Norme A-VIII-1]
3) The nursing home shall notify, as soon as possible, the resident's next of kin or legal representative when the resident suffers an accident of major nature, undergoes a serious change in their condition or dies. [Standard A-VIII-1]	☒	☐	Date	Date	3) Le foyer de soins doit aviser le plus proche parent ou le représentant personnel dès que possible si un pensionnaire est victime d'un accident majeur, s'il y a un changement grave de son état ou s'il décède. [Norme A-VIII-1]
4) The staff promptly completes, in writing using an approved electronic system, an incident report and submits it to the administrator each time an incident or accident takes place that affects or may affect the health and safety of the residents or staff. [Standard A-VIII-1]	☒	☐	Date	Date	4) Le personnel remplit rapidement, par écrit et en utilisant un système électronique approuvé, un rapport d'incident et le soumet à l'administrateur chaque fois que survient un incident ou un accident qui affecte ou peut affecter la santé et la sécurité des pensionnaires ou du personnel. [Norme A-VIII-1]

[END](#)

[FIN](#)

Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be completed by
NC: Non-Compliance
CA: Compliance achieved
N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être complétée par
NC : Non-conformité
CA: Conformité atteinte
N/A : Non applicable

A9. Financial Resources

The operator shall be responsible for the reporting of the nursing home's financial resources and safeguarding of monies entrusted to the home.

A9. Ressources financières

L'exploitant a la charge de rapporter les ressources financières du foyer de soins et de protéger les fonds qui lui sont confiés.

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
1) Financial statements for the preceding fiscal year, are submitted not later than the thirty-first day of July. [Reg.85-187 s. 37(1)]	☒	☐	Date	Date	1) Les rapports financiers de l'année précédente sont soumis au plus tard le trente-et-un juillet de chaque année. [Règl. 85-187 a. 37(1)]
2) Policies and procedures address the safeguarding of monies entrusted to the home. Resident comfort and clothing allowance is managed according to standard. [Standard A-IX-1]	☒	☐	Date	Date	2) Les politiques et les procédures traitent de la protection des fonds qui sont confiés au foyer de soins. La gestion des allocations pour dépenses personnelles et vestimentaires se fait conformément à la norme. [Norme A-IX-1]
3) No operator shall demand or accept or cause or permit a person to demand or accept on behalf of the operator, payment for accommodation and services provided in a nursing home in an amount in excess of that prescribed by the regulations. [NHA s. 21 (1)]	☒	☐	Date	Date	3) Tout exploitant ne demande ni n'accepte, ni fait en sorte ni permet que quiconque demande ou acceptes-en son nom, en paiement du logement et des services fournis dans un foyer de soins, un montant excédant le montant réglementaire. [LFS a. 21(1)]
4) Without the prior written approval of the Minister, no person shall add a building or facilities to, or alter a building or facility or part of a building or facility that is used for the purposes of a nursing home operated by the holder of valid licence unless the action does not result in additional continuing operating costs and the capital cost of it is less than \$ 10,000. [NHA s. 24]	☒	☐	Date	Date	4) Sans avoir obtenu au préalable l'approbation écrite du ministre, nul ne peut ajouter un bâtiment ou des installations à un foyer de soins, ni modifier en tout ou en partie les installations ou les bâtiments affectés au service d'un foyer de soins qu'exploite le titulaire d'un permis valide, à moins qu'il n'en résulte aucune augmentation des coûts permanents d'exploitation et que le coût en capital soit inférieur à 10 000 \$. [LFS a. 24]

[END](#)

[FIN](#)

Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be completed by
NC: Non-Compliance
CA: Compliance achieved
N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être complétée par
NC : Non-conformité
CA: Conformité atteinte
N/A : Non applicable

Part B: Resident Services

Partie B : Services aux pensionnaires

B1. Care Staff

The care staff required shall be in place to ensure that residents receive adequate care in accordance with the Act, Regulations, or applicable standards.

B1. Personnel des soins

Le personnel des soins requis doit être en place pour assurer que les pensionnaires reçoivent des soins appropriés conformément à la Loi, les règlements et normes applicables.

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
1) The care of each resident is carried out by or under the supervision of a registered nurse as directed by the attending physician, or as directed by a nurse practitioner. [Reg.85-187 s. 18(a)]	☒	☐	Date	Date	1) Les soins de chaque pensionnaire sont dispensés par une infirmière ou un infirmier enregistré ou sous sa surveillance selon les ordres du médecin de service ou d'une infirmière praticienne. [Règl. 85-187 a. 18a)]
2) At least one registered nurse is on duty on the premises at all times. [Reg.85-187 s. 18(b)]	☒	☐	Date	Date	2) Une infirmière ou un infirmier enregistré est de garde sur les lieux en tout temps. [Règl. 85-187 a. 18b)]
3) In addition to the registered nurse referred to in Reg.85-187 s. 18(a), care staff is in attendance at all times in appropriate ratios. [Reg.85-187 s.18(c)]	☐	☒	8/24/2023	Date	3) En plus d'une infirmière ou d'un infirmier enregistré mentionné au Règl. 85-187 a.18a), le personnel de soins est en service en tout temps et en proportions suffisantes. [Règl. 85-187 a. 18c)]
4) There is a monitoring system in place that uses actual paid worked hours to ensure the Regulation is being followed. [Standard B-I-1]	☒	☐	Date	Date	4) Il y a en place un système de surveillance à même les heures rémunérées réellement travaillées pour assurer la conformité au Règlement. [Norme B-I-1]

[END](#)

[FIN](#)

Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be completed by

NC: Non-Compliance
CA: Compliance achieved

N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être complétée par

NC : Non-conformité
CA: Conformité atteinte

N/A : Non applicable

B2. Comprehensive Care Plan

The service to residents shall be individualized based on assessment of current needs.

B2. Plan de soins complet

Les services aux pensionnaires sont personnalisés selon l'évaluation des besoins courants.

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
1) The Nursing Home shall ensure that policies and procedures are in place for establishing and maintaining care plans using an approved electronic care planning system platform. [Standard B-II-1]	☒	☐	Date	Date	1) Le foyer de soins doit s'assurer que des politiques et des procédures sont en place pour établir et appliquer des programmes de soins en utilisant une plateforme de système électronique de planification des soins approuvée. [Norme B-II-1]
2) Every resident shall have a current care plan based on the assessment completed using the approved interRAI assessment tool. Previous care plans for the resident must not be deleted and should remain accessible under the historical care planning section. [Standard B-II-1]	☒	☐	Date	Date	2) Chaque pensionnaire doit disposer d'un programme de soins à jour, fondé sur l'évaluation réalisée à l'aide de l'outil d'évaluation interRAI approuvé. Les programmes de soins antérieurs du pensionnaire ne doivent pas être supprimés et doivent rester accessibles sous la rubrique historique de la planification des soins. [Norme B-II-1]
3) The nursing home shall, at minimum, use the interRAI Long-term Care Facilities (LTCF) Assessment and Care Planning System to evaluate the needs, strengths, and preferences of the resident in a variety of domains of function, mental, spiritual, and physical health, social support, and service use, with the majority of the items serving as specific triggers for care planning. [Standard B-II-1]	☒	☐	Date	Date	3) Le foyer de soins doit, au minimum, utiliser le système d'évaluation et de planification des soins des établissements de soins de longue durée (ESLD) interRAI pour évaluer les besoins, les forces et les préférences du pensionnaire à différents égards, notamment quant à son fonctionnement, à sa santé mentale, spirituelle et physique, au soutien social et à l'utilisation du service, la plupart des éléments de données servant de déclencheurs particuliers pour la planification des soins. [Norme B-II-1]
4) A preliminary care plan shall be developed for each resident and communicated to direct care staff within 24 hours of the resident's admission to the home. [Standard B-II-1]	☒	☐	Date	Date	4) Un programme de soins provisoire doit être établi pour chaque pensionnaire et être transmis au personnel qui fournit des soins directs dans les 24 heures qui suivent l'admission du pensionnaire au foyer de soins. [Norme B-II-1]
5) For short-term stay residents (i.e.: using a relief care bed) a LTCF assessment is not required. A preliminary care plan may be used in place of the LTCF tool along with a complete medical history and physical exam. Upon discharge, a Discharge Tracking Only assessment shall be completed, which includes identification information, intake history and discharge components. [Standard B-II-1]	☒	☐	Date	Date	5) Pour les pensionnaires en séjour de courte durée (c.-à-d. utilisant un lit de soins de relève), une évaluation de l'ESLD n'est pas nécessaire. Un programme de soins provisoire peut remplacer l'outil d'évaluation utilisé par les ESLD s'il est combiné à un examen médical complet et à une évaluation des antécédents médicaux. Lorsque le pensionnaire reçoit son congé, une évaluation du suivi pour congé seulement doit être faite et comprendre les renseignements d'identification, l'historique de l'accueil et les composantes du congé. [Norme B-II-1]

Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be completed by
NC: Non-Compliance
CA: Compliance achieved
N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être complétée par
NC : Non-conformité
CA: Conformité atteinte
N/A : Non applicable

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
6) Data collection for the initial LTCF assessment shall be completed no later than the end of the 4 th day of the resident's stay. Data entry into the approved interRAI assessment tool shall be completed within the next seven days. (See Appendix A for Timing of Assessments and Comprehensive Care Planning). [Standard B-II-1]	☒	☐	Date	Date	6) La collecte des données pour l'évaluation initiale de l'ESLD doit être terminée au plus tard à la fin du quatrième jour du séjour du pensionnaire. La saisie des données dans l'outil d'évaluation interRAI approuvé doit être achevée dans les sept jours qui suivent. (Se reporter à l'annexe A sur le calendrier des évaluations et de la planification du programme de soins complet.) [Norme B-II-1]
7) Comprehensive Care Plan shall be completed, within the approved electronic care planning system platform, no later than seven days after the completion of each LTCF assessment. [Standard B-II-1]	☐	☒	8/24/2023	Date	7) Le programme de soins complet doit être terminé, sur la plateforme du système électronique de planification des soins approuvée, au plus tard sept jours après la fin de chaque évaluation de l'ESLD. [Norme B-II-1]
8) Routine assessments are completed every quarter within a maximum of 92 days from the previous LTCF assessment. [Standard B-II-1]	☒	☐	Date	Date	8) Des évaluations courantes sont effectuées chaque trimestre dans un délai maximal de 92 jours suivant l'évaluation précédente réalisée par l'ESLD. [Norme B-II-1]
9) When there is a significant change, data collection for a new LTCF assessment shall be completed by the end of the third day following the determination of the significant change. Data entry into the approved interRAI assessment tool shall be completed within the next seven days. [Standard B-II-1]	☒	☐	Date	Date	9) En cas de changement important, les données pour une nouvelle évaluation devant être faite par l'ESLD doivent être recueillies avant la fin de la troisième journée après que ce changement important est établi. La saisie des données dans l'outil d'évaluation interRAI approuvé doit être achevée dans les sept jours qui suivent. [Norme B-II-1]
10) The nursing home shall ensure that the care plan is reviewed and revised when there is a significant change in condition. [Standard B-II-1]	☒	☐	Date	Date	10) Le foyer de soins doit voir à ce que le programme de soins soit examiné et révisé si l'état du pensionnaire a grandement changé. [Norme B-II-1]

Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be completed by

NC: Non-Compliance
CA: Compliance achieved

N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être complétée par

NC : Non-conformité
CA: Conformité atteinte

N/A : Non applicable

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
11) The comprehensive care plan must identify the resident and must include, at a minimum, the following: ☐ Any risks the resident may pose to themselves including any risk of falling and interventions to mitigate those risks; ☐ Any risks the resident may pose to others, including any potential behavioral triggers and safety measures to mitigate those risks; ☐ The type and level of assistance required related to activities of daily living; ☐ Customary routines and comfort requirements; ☐ Known health conditions, including allergies and other conditions of which the nursing home should be aware upon admission, including interventions; ☐ Skin condition, including interventions and treatments as required; ☐ Diet orders, including food texture, fluid consistencies and food restrictions. ☐ Activity pursuits indicating the amount and types of interests and activities the resident pursues or would like to pursue; ☐ Rehabilitation opportunities indicating the resident and staff perceptions and observations of resident potential for improvement; ☐ Any communication needs, including the resident's ability to hear, see, understand, and communicate with others; and, ☐ Any health care directives including any measures for resuscitation. [Standard B-II-1]	☒	☐	Date	Date	11) Le programme de soins complet doit désigner le pensionnaire et comprendre, tout au moins, ce qui suit : ☐ tout risque que pose le pensionnaire pour lui-même, y compris le risque de chute et les interventions permettant d'atténuer ces risques; ☐ tout risque que pose le pensionnaire pour les autres, y compris les déclencheurs possibles de comportement et les mesures de sécurité visant à atténuer ces risques; ☐ le type et le niveau d'aide requis pour les activités de la vie quotidienne; ☐ les routines habituelles et les besoins relatifs au confort; ☐ l'état de santé connu, y compris les allergies et autres problèmes que le foyer de soins devrait connaître au moment de l'admission, notamment les interventions; ☐ les affections de la peau, y compris les interventions et les traitements requis; ☐ les consignes alimentaires, y compris la texture des aliments, les consistances liquides et les restrictions alimentaires; ☐ les différentes activités, en indiquant le degré et les types d'intérêts et d'activités auxquelles le pensionnaire s'adonne ou souhaiterait s'adonner; ☐ les possibilités de réhabilitation, en indiquant les perceptions et les observations du pensionnaire et du personnel sur le potentiel d'amélioration de l'état; ☐ les besoins de communication, y compris la capacité du pensionnaire à entendre ☐ les autres, à les voir, à les comprendre et communiquer avec eux; ☐ les directives en matière de soins de santé, y compris toute mesure particulière de réanimation. [Norme B-II-1]

Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be completed by

NC: Non-Compliance
CA: Compliance achieved

N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être complétée par

NC : Non-conformité
CA: Conformité atteinte

N/A : Non applicable

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
12) The Nursing Home shall ensure that the comprehensive care plan is person-centered: ☐ Is based on the up-to-date assessment of the resident and the needs and goals of care for the resident, including their preferences related to advanced care directives; ☐ Identifies the planned care and outcomes for the resident; ☐ Alternative approaches are used in care planning; ☐ Provides clear directions to staff and others who provide direct care to the resident; and, ☐ Is accessible to those providing direct care to the resident. [Standard B-II-1]	☒	☐	Date	Date	12) Le foyer de soins doit s'assurer que le programme de soins complet est axé sur la personne : ☐ qu'il se fonde sur l'évaluation à jour du pensionnaire et sur ses besoins et objectifs de soins, y compris ses préférences en matière de directives de soins avancées; ☐ qu'il précise les soins et les résultats prévus pour le pensionnaire; ☐ qu'il propose des solutions de rechange relatives à la planification des soins; ☐ qu'il fournit des directives précises au personnel et aux autres fournisseurs de soins directs au pensionnaire; ☐ qu'il est accessible aux personnes fournissant des soins directs au pensionnaire. [Norme B-II-1]
13) Every nursing home shall ensure an initial care conference with the multidisciplinary team providing a resident's care is held within 6 weeks following the resident's admission and, at the minimum, yearly thereafter. This care conference shall discuss the plan of care and any other matters of importance to the resident and his or her substitute decision-maker (if any). [Standard B-II-1]	☐	☒	8/24/2023	Date	13) Chaque foyer de soins doit s'assurer qu'une première conférence sur les soins avec l'équipe multidisciplinaire qui dispense les soins au pensionnaire a lieu dans les six semaines qui suivent l'admission du pensionnaire et, tout au moins, chaque année par la suite. Cette conférence sur les soins doit servir à discuter du programme de soins et de toute autre question importante pour le pensionnaire et son mandataire spécial, s'il est désigné. [Norme B-II-1]
14) The nursing home shall ensure that the resident and the resident's substitute decision-maker, if any, shall be given an opportunity to participate fully in the conferences. [Standard B-II-1]	☒	☐	Date	Date	14) Le foyer de soins doit voir à ce que le pensionnaire et son mandataire spécial, s'il est désigné, puissent participer pleinement aux conférences. [Norme B-II-1]
15) Every resident, his or her substitute decision maker and persons designated by either of them must be given the opportunity to participate in the development, implementation, reassessment, and revision of the resident's plan of care. [Standard B-II-1]	☒	☐	Date	Date	15) Chaque pensionnaire ou son mandataire spécial et les personnes désignées par l'un ou l'autre doit avoir l'occasion de participer à l'élaboration, à la mise en œuvre, à la réévaluation et à la révision du programme de soins du pensionnaire. [Norme B-II-1]
16) The nursing home shall maintain a record of the care conference including the date, the participants, and the results of the conference. [Standard B-II-1]	☒	☐	Date	Date	16) Le foyer de soins doit tenir un dossier de la conférence sur les soins qui indique, entre autres, la date, les participants et les résultats de la conférence. [Norme B-II-1]

Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be completed by

NC: Non-Compliance
CA: Compliance achieved

N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être complétée par

NC : Non-conformité
CA: Conformité atteinte

N/A : Non applicable

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
17) The Registered Nurse coordinates care delivery that includes the development of the comprehensive care plan, coordination, and implementation of the plan, evaluating outcomes and interpreting data, and performing routine reassessments to determine if the objectives meet the care needs of the resident. [Standard B-II-1]	☒	☐	Date	Date	17) L'infirmière immatriculée coordonne la prestation des soins qui comprend l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre du programme de soins complet, l'évaluation des résultats, l'interprétation des données et les réévaluations régulières afin de déterminer si les objectifs répondent aux besoins du pensionnaire en matière de soins. [Norme B-II-1]
18) The Licensed Practical Nurse collaborates in the development, review, and revision of care plans to address the resident's needs and preferences and to establish clear goals that are mutually agreed upon by the resident and the multidisciplinary care team. [Standard B-II-1]	☒	☐	Date	Date	18) L'infirmière auxiliaire autorisée collabore à l'élaboration, à l'examen et à la révision des programmes de soins afin d'aborder les besoins et les préférences du pensionnaire et d'établir des objectifs précis, fixés d'un commun accord par le pensionnaire et l'équipe de soins multidisciplinaire. [Norme B-II-1]

[END](#)[FIN](#)Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be completed by

NC: Non-Compliance
CA: Compliance achieved

N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être complétée par

NC : Non-conformité
CA: Conformité atteinte

N/A : Non applicable

B3. Resident Care

The operator shall ensure that the residents receive adequate care in accordance with the Act, Regulations, and applicable standards.

B3. Soins des pensionnaires

L'exploitant doit s'assurer que les pensionnaires reçoivent des soins appropriés conformément à la Loi, les règlements et normes applicables.

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
1) Care audit demonstrates that the resident(s) receive adequate care to meet their needs in regards to their over-all health and well-being. [Reg.85-187 s. 40.1]	☐	☒	8/24/2023	8/18/2023	1) Une vérification des soins montre que le ou les pensionnaires reçoivent les soins appropriés pour répondre à leurs besoins en matière de santé et de bien-être général. [Règl. 85-187 a. 40.1]
2) The nursing home ensures that residents are receiving adequate care. Therefore: ☐ written policies and procedures are in place to guide staff in all matters regarding the care and or supervision of residents. The policies meet the needs of the residents and are adequately communicated and implemented by staff ☐ an individual care plan for every resident is maintained and followed ☐ care plans adequately guide employees in their duties to ensure residents are safe and their care needs are met ☐ records on nursing home matters and what is done to guide staff in ensuring the health and safety of residents are kept. Record keeping and reporting practices are in compliance with regulations ☐ enough trained and experienced staff is maintained to meet the needs of residents. All employees meet basic health and competency standards and are able to carry out their duties effectively ☐ residents are treated with respect and dignity ☐ residents are supported in exercising choice and control over their lives ☐ the rights of the residents are met. Those rights include their entitlement to feel safe, and to live in an environment where they are protected from assault, neglect, exploitation, or any other form of abuse ☐ the interactions between clients are managed to avoid incidents of abuse. The behavior management plans include	☒	☐	Date	Date	2) Le foyer de soins s'assure que les pensionnaires reçoivent des soins adéquats. Par conséquent: ☐ des politiques et des procédures écrites sont en vigueur pour guider le personnel dans toutes les questions concernant les soins ou la surveillance des pensionnaires. Les politiques répondent aux besoins des pensionnaires et elles sont correctement communiquées et mises en œuvre par le personnel ☐ le plan de soins individuel pour chaque pensionnaire est maintenu et suivi ☐ les plans de soins guident adéquatement les employés dans leurs tâches afin que les pensionnaires soient en sécurité et que leurs besoins en soins soient rencontrés ☐ des registres sur les problèmes ou questions reliés aux soins infirmiers et ce qui est fait pour aider le personnel à assurer la santé et la sécurité des pensionnaires sont tenus. Les pratiques visant la tenue de dossiers et de rapports sont en conformité avec les règlements ☐ suffisamment de personnel formé et expérimenté sont maintenus pour répondre aux besoins des pensionnaires. Tous les employés répondent aux normes de santé, aux compétences de base et sont capables de s'acquitter de leurs fonctions de façon efficace ☐ les pensionnaires sont traités avec respect et dignité ☐ les pensionnaires sont soutenus dans l'exercice de choix et de contrôle sur leur vie ☐ les droits des pensionnaires sont rencontrés. Ceux-ci comprennent leur droit à se sentir en sécurité et à vivre dans un environnement où ils sont protégés contre les agressions, la négligence, l'exploitation ou de toute autre forme d'abus

Legend:

C : Compliance
 CAC: Corrective action to be completed by
 NC: Non-Compliance
 CA: Compliance achieved
 N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
 CAC: Correction à être complétée par
 NC : Non-conformité
 CA: Conformité atteinte
 N/A : Non applicable

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
the triggers that may cause one client to harm another. [Standard B-III-1]					☐ les interactions entre les pensionnaires sont gérées pour éviter des incidents d'abus. Les plans de gestion du comportement comprennent les éléments déclencheurs qui peuvent provoquer un pensionnaire à léser autrui. [Norme B-III-1]
3) The nursing home does continually assess, plan, design and implement programs and services to meet the current and future needs of the residents in order to achieve the best possible outcome. The following programs are in place but not limited to: ☒ Fall Prevention and Management Program ☐ Skin and Wound Care Program ☒ Pain Management Program ☐ Continence Care and Bowel Management Program ☐ Nutrition and Hydration Program ☒ Behavior Management Program ☒ Medication Management Program. [Standard B-III-1]	☐	☒	8/24/2023	Date	3) Le foyer de soins évalue, planifie, conçoit et met en œuvre des programmes et des services continuellement pour répondre aux besoins actuels et futurs des pensionnaires afin d'atteindre le meilleur résultat possible. Les programmes suivants sont en place, mais ne se limitent pas à: ☒ Programme de gestion et prévention des chutes ☐ Programme soins de la peau et des plaies ☒ Programme de gestion de la douleur ☐ Programme de gestion de l'incontinence ☐ Programme de nutrition et hydratation ☒ Programme de gestion du comportement ☒ Programme de gestion des médicaments. [Norme B-III-1]
4) The programs and services have a written description which include: ☒ the goals and directives ☒ the methods to reduce risks ☒ the methods to monitor outcomes ☒ the protocols for the referral of residents to specialized resources where required. [Standard B-III-1]	☐	☒	8/24/2023	Date	4) Les programmes et services ont une description écrite qui comprennent: ☒ les objectifs et directives ☒ les méthodes pour réduire les risques ☒ les méthodes de surveillance des résultats ☒ les protocoles pour diriger les pensionnaires vers des ressources spécialisées au besoin. [Norme B-III-1]
5) The care supplies are adequate to meet the needs of the residents in accordance with the standards. [Standards A-III-3, B-IV-6]	☒	☐	Date	Date	5) Les fournitures médicales et chirurgicales suffisent pour répondre aux besoins des pensionnaires conformément aux normes. [Normes A-III-3, B-IV-6]

END

FIN

Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be completed by

NC: Non-Compliance
CA: Compliance achieved

N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être complétée par

NC : Non-conformité
CA: Conformité atteinte

N/A : Non applicable

B4. Medication management

There shall be a safe, secure system for the storage, control, and administration of medication, which is consistent with the needs of each resident and in compliance with current legislation.

B4. Gestion des médicaments

Il doit y avoir pour l'entreposage, le contrôle et l'administration des médicaments un système sûr et sécuritaire, compatible avec les besoins de chaque pensionnaire et conforme aux mesures législatives en vigueur.

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
1) All prescription and non-prescription medications are administered only on the order of a physician, pharmacist, nurse practitioner or dentist, which order, if verbally given, is confirmed in writing on the physician's, nurse practitioner's or dentist's next visit. [Reg.85-187 s. 21(a)]	☒	☐	Date	Date	1) Tous les médicaments dispensés sur ordonnance et sans ordonnance sont administrés uniquement sur l'ordre d'un médecin, d'un pharmacien, d'une infirmière praticienne ou d'un dentiste et cet ordre, au cas où il est donné verbalement, est confirmé par écrit lors de la prochaine visite du médecin, de l'infirmière praticienne ou du dentiste. [Règl. 85-187 a. 21a)]
2) All medications are purchased from one participating pharmacy in the form of the controlled dosage system in accordance with the physician's, pharmacist's, or nurse practitioner's written prescription. [Reg.85-187 s. 21(b)]	☒	☐	Date	Date	2) Tous les médicaments sont achetés d'une pharmacie participante sous forme d'un système de dosage contrôlé en conformité avec l'ordre écrit du médecin, d'un pharmacien ou de l'infirmière praticienne. [Règl. 85-187 a. 21b)]
3) The Pharmaceutical Care Services provided by the pharmacy are in accordance with the requirements of the Nursing Homes Act. [Standard B-IV-1]	☒	☐	Date	Date	3) Les services pharmaceutiques fournis par la pharmacie sont conformes aux exigences de la Loi sur les foyers de soins. [Norme B-IV-1]
4) Annually, a copy of the pharmacists' registration is obtained and retained on file in the nursing home. [Standard B-IV-1]	☒	☐	Date	Date	4) Tous les ans, une copie de l'immatriculation (permis) du pharmacien ou de la pharmacienne est obtenue et conservée dans les dossiers du foyer de soins. [Norme B-IV-1]
5) Policies and procedures are in place for the drug delivery system and in accordance with the regulatory requirements of the Nursing Homes Act. [Standard B-IV-2]	☒	☐	Date	Date	5) Des politiques et procédures sont en place pour le système de distribution des médicaments conformément aux exigences réglementaires en vertu de la Loi sur les foyers de soins. [Norme B-IV-2]
6) All prescribed medications are kept in containers supplied by the participating pharmacy bearing the original label on which shall be legibly recorded the prescription number, the name or content of the medication, the resident's name, the directions for use, the prescriber's name, the date of issue and the name of the pharmacy from which the medication was issued. [Reg.85-187 s. 21(c)]	☒	☐	Date	Date	6) Tous les médicaments dispensés sur ordonnance sont conservés dans des contenants fournis par la pharmacie participante portant l'étiquette originale sur laquelle doivent être enregistrés lisiblement le numéro de l'ordonnance, le nom ou le contenu du médicament, le nom du pensionnaire, la posologie, le nom de l'auteur de l'ordonnance, la date de délivrance et le nom de la pharmacie d'où provient le médicament. [Règl. 85-187 a. 21c)]
7) Medication is not administered to any resident other than to the resident for whom such medication was prescribed. There is a resident identification system which is in accordance with the Standard.	☒	☐	Date	Date	7) Nul médicament n'est administré à un pensionnaire autre que celui pour lequel le médicament a été prescrit. Il y a un système d'identification des pensionnaires conformément à la norme.

Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be completed by
NC: Non-Compliance
CA: Compliance achieved
N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être complétée par
NC : Non-conformité
CA: Conformité atteinte
N/A : Non applicable

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
[Reg.85-187 s. 21(d) Standard B-IV-3]					[Règl. 85-187 a. 21d), Norme B-IV-3]
8) On a quarterly basis, the physician or nurse practitioner complete an evaluation of all prescriptions and non-prescription medications used by each resident. [Standard B-IV-4]	☐	☒	8/24/2023	8/18/2023	8) Il y a de la documentation pour vérifier que le médecin ou l'infirmière praticienne évalue trimestriellement tous les médicaments, sur ordonnance ou non, pris par chaque pensionnaire. [Norme B-IV-4]
9) The medications and treatments are recorded directly following the time of administration. Administration records are complete and up-to-date and reconcile with the prescriber's orders. [Standard B-IV-5]	☒	☐	Date	Date	9) Les médicaments et les traitements sont inscrits au dossier directement après leur administration. Les registres d'administration sont complets et à jour et concordent avec les ordonnances du prescripteur. [Norme B-IV-5]
10) A master list of the original signatures and initials of the registered nurses, licensed practical nurses and resident attendants is retained. [Standard B-IV-5]	☒	☐	Date	Date	10) Une liste maîtresse contenant les signatures originales et les initiales des infirmières immatriculées, des infirmières auxiliaires autorisées et des préposés aux soins est conservée. [Norme B-IV-5]
11) Policies and procedures are in place for the delegation of medication administration to unregulated health care workers. [Standard B-IV-5]	☐	☒	8/24/2023	8/18/2023	11) Des directives et des modalités sont en place pour déléguer la tâche d'administrer les médicaments à des travailleurs de la santé non réglementés. [Norme B-IV-5]
12) No resident keeps or is permitted to keep medication on his or her person or in his or her room unless there is an authorization by the attending physician, a pharmacist, a nurse practitioner or a nurse on the resident's chart and conditions are established in accordance with. [Reg.85-187 s. 21(e), (j), Standard B-IV-8]	☐	☒	8/24/2023	8/18/2023	12) Nul pensionnaire ne garde un médicament sur lui-même ou dans sa chambre, sauf s'il y a une autorisation du médecin traitant, un pharmacien, une infirmière praticienne ou une infirmière, dans le dossier du pensionnaire et que les conditions sont établies conformément au Règl. 85-187 a. 21e), j), Norme B-IV-8. [Règl. 85-187 a. 21e), j), Norme B-IV-8]
13) Any unused medication remaining upon the death of the resident or any medication discontinued permanently is returned to the pharmacy from which the medication was issued. [Reg.85-187 s. 21(f)]	☒	☐	Date	Date	13) Tout médicament non utilisé qui reste lors du décès du pensionnaire ou tout médicament discontinué en permanence, est retourné à la pharmacie qui a délivré le médicament. [Règl. 85-187 a. 21f)]
14) Any unused medication remaining to a resident upon his transfer or discharge is taken with the resident if so approved or is returned to the pharmacy from which the medication was issued. [Reg.85-187 s. 21(g)]	☒	☐	Date	Date	14) Le médicament non utilisé qui reste au pensionnaire lors de son transfert ou renvoi est apporté par le pensionnaire si autorisé ou est retourné à la pharmacie qui a délivré le médicament. [Règl. 85-187 a. 21g)]
15) There is a written policy and a limited supply of the most commonly used medications readily available without prescription. It is provided to residents for occasional use. [Reg.85-187 s. 21(h), Standard B-IV-6]	☒	☐	Date	Date	15) Il y a une politique écrite et un approvisionnement limité des médicaments d'usage les plus courants facilement disponibles sans ordonnance. Ceux-ci sont fournis aux pensionnaires en vue d'une utilisation occasionnelle. [Règl. 85-187 a. 21h), Norme B-IV-6]

Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be completed by

NC: Non-Compliance
CA: Compliance achieved

N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être complétée par

NC : Non-conformité
CA: Conformité atteinte

N/A : Non applicable

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
16) There is a written policy and a limited supply of commonly used emergency medications for use in emergency situations. [Reg.85-187 s. 21(i), Standard B-IV-7]	☒	☐	Date	Date	16) Il y a une politique écrite et un approvisionnement limité de médicaments couramment utilisés en cas d'urgence, pour usage en cas d'urgence. [Règl. 85-187 a. 21i), Norme B-IV-7]
17) Medications are stored in locked cabinets and prepared in an appropriately equipped area. [Reg.85-187 s. 21(j)]	☒	☐	Date	Date	17) Les médicaments sont entreposés dans des armoires fermées à clef et préparés dans un secteur équipé de façon appropriée. [Règl. 85-187 a. 21j)]

END

FIN

Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be completed by

NC: Non-Compliance
CA: Compliance achieved

N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être complétée par

NC : Non-conformité
CA: Conformité atteinte

N/A : Non applicable

B5. Physician Services

The medical care of each resident shall be under the supervision of a physician.

B5. Services d'un médecin

Les soins médicaux de chaque pensionnaire sont dispensés sous la supervision d'un médecin.

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
1) An attending physician is appointed to be responsible for the care of a resident on admission and shall be either the resident's regular physician or a physician appointed by the operator with the consent of the resident or his legal representative. [Reg.85-187 s. 19(a)]	☒	☐	Date	Date	1) Un médecin de service est nommé pour prendre charge des soins d'un pensionnaire lors de son admission, lequel médecin doit être, soit le médecin habituel du pensionnaire ou un médecin nommé par l'exploitant avec le consentement du pensionnaire ou de son représentant légal. [Règl. 85-187 a. 19a)]
2) The services of a physician are available at all times upon request. [Reg.85-187 s. 19(b)]	☒	☐	Date	Date	2) Les services d'un médecin sont disponibles en tout temps sur demande. [Règl. 85-187 a. 19b)]
3) The physician provides regular visits to the nursing home for the purpose of providing medical services to the residents under their care, which include the following: ☐ completion of the admission procedure and participation in the development of a comprehensive plan of care for each new resident as soon as possible after admission ☐ provision of medical care as requested by the home for each resident ☐ documentation of participation in regular reviews of medication and plans of care for residents. [Standard B-V-1]	☒	☐	Date	Date	3) Le médecin visite régulièrement le foyer de soins dans le but de fournir des services médicaux aux pensionnaires sous ses soins, y compris pour : ☐ remplir les modalités d'admission et participer à l'élaboration d'un plan de soins complet pour chaque nouveau pensionnaire, dès que possible après son admission ☐ fournir à chaque pensionnaire les soins médicaux demandés par le foyer ☐ documenter sa participation aux révisions régulières de la médication et des plans de soins des pensionnaires. [Norme B-V-1]
4) When a resident dies in a nursing home, the attending physician is notified, and prepares a written report indicating the cause and time of death. The report is entered into the deceased resident's medical record. [Reg.85-187 s. 19(d)]	☒	☐	Date	Date	4) Lorsqu'un pensionnaire décède dans un foyer de soins, le médecin de service du pensionnaire est avisé et il prépare un rapport écrit indiquant la cause, la date et l'heure du décès qui doivent être enregistrées dans le dossier médical du pensionnaire décédé. [Règl. 85-187 a.19d)]

[END](#)

[FIN](#)

Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be completed by

NC: Non-Compliance
CA: Compliance achieved

N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être complétée par

NC : Non-conformité
CA: Conformité atteinte

N/A : Non applicable

B6. Restraint Use

Physical restraints shall only be used when deemed necessary to protect the resident from injury to self or others.

B6. Moyens de contention

Des moyens de contention ne peuvent être utilisés que lorsqu'il est jugé nécessaire de le faire pour empêcher le pensionnaire de se blesser ou de blesser d'autres personnes.

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
1) A device for restraining a resident is only applied: ☐ when necessary to protect the resident from injury to himself or others ☐ on the written order of a physician, nurse or nurse practitioner who has attended the resident and approved the device as appropriate for its intended use. [Reg.85-187 s. 20(1)]	☒	☐	Date	Date	1) Un appareil pour immobiliser un pensionnaire est seulement utilisé : ☐ lorsqu'il est nécessaire pour empêcher le pensionnaire de se blesser lui-même ou de blesser d'autres personnes ☐ sur l'ordre écrit d'un médecin, d'une infirmière ou d'une infirmière praticienne qui a traité le pensionnaire et autorisé l'appareil comme approprié pour l'utilisation projetée. [Règl. 85-187 a. 20(1)]
2) Devices used for restraining residents are designed: ☐ to not cause physical injury to the resident ☐ to cause the least possible discomfort to the resident. [Reg.85-187 s. 20(3)]	☒	☐	Date	Date	2) Lorsqu'un appareil pour immobiliser un pensionnaire est utilisé, l'appareil doit : ☐ être conçu de façon à ne pas causer de blessures au pensionnaire ☐ être conçu de façon à causer le moins d'inconfort possible au pensionnaire. [Règl. 85-187 a. 20(3)]
3) Policies are in place to address risks to the residents' health and safety which include: ☐ a list of approved physical restraints for use in the home ☐ provision of ongoing in-service education to demonstrate proper application of each restraint ☐ ongoing assessment, monitoring, evaluation of restraint use. [Standard B-VI-1]	☒	☐	Date	Date	3) Des politiques sont en vigueur afin de minimiser les risques pour la santé et la sécurité des pensionnaires, notamment : ☐ une liste des moyens de contention approuvés pour le foyer ☐ une formation interne continue sur l'utilisation appropriée de chaque appareil ☐ un examen, une surveillance et une évaluation continus de l'utilisation des appareils de contention. [Norme B-VI-1]

Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be completed by
NC: Non-Compliance
CA: Compliance achieved
N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être complétée par
NC : Non-conformité
CA: Conformité atteinte
N/A : Non applicable

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
4) Consent and review processes are in place which include: ☐ documentation supporting the use of lesser interventions attempted previously ☐ documentation identifying the potential risk of injury to the resident or others, supporting the use of the restraint ☐ documentation of an interdisciplinary process relating to the decision to use a restraint to include the resident/next of kin or legal representative ☐ documentation of resident/next of kin/legal representative/consent for the use of restraint ☐ documentation at least monthly, for the continued need for a restraint. [Standard B-VI-1]	☒	☐	Date	Date	4) Des formalités de consentement et d'examen sont en place, notamment pour : ☐ documenter les interventions moins invasives tentées auparavant ☐ documenter le risque potentiel que présentait le pensionnaire de se blesser ou de blesser les autres pour justifier l'utilisation de l'appareil de contention ☐ documenter le processus interdisciplinaire menant à la décision d'utiliser un appareil de contention, processus auquel ont participé le pensionnaire, son plus proche parent ou son représentant légal ☐ documenter le consentement du pensionnaire, de son plus proche parent ou de son représentant légal ☐ documenter au moins mensuellement la nécessité de continuer à utiliser l'appareil de contention. [Norme B-VI-1]
5) Procedures are in place to address risks to the residents' health and safety which include: ☐ The ability to quickly release a restrained resident [Reg.85-187 s. 20(3)(d)] ☒ Documentation that the resident and the restraining device are examined at least every two (2) hours by a registered nurse or some other person on the direction of the nurse [Reg.85-187 s. 20(3)(c)] ☐ The application of each restraint is according to manufacturer's specifications [Standard B-VI-1] ☐ The application of each restraint is according to care plan which describes: – type of restraint – reason for the application, when and how to use it – frequency of examination of the resident and the restraining device – frequency of evaluation for the continued need for a restraint. [Standard B-VI-1]	☐	☒	8/24/2023	Date	5) Des façons de procéder sont en vigueur pour minimiser les risques pour la santé et la sécurité des pensionnaires, notamment: ☐ Le personnel est en mesure de pouvoir libérer rapidement un pensionnaire restreint par un appareil de contention [Règl. 85-187 a. 20(3)(d)] ☒ La documentation démontre que les vérifications du pensionnaire ainsi que de l'appareil sont effectuées au moins aux deux (2) heures par une infirmière ou un infirmier enregistré ou une autre personne sous la direction de l'infirmière ou de l'infirmier enregistré. [Règl. 85-187 a. 20(3)(c)] ☐ L'application de chaque appareil de contention est selon les directives du fabricant [Standard B-VI-1] ☐ L'application de chaque appareil de contention est conforme au plan de soins et celui-ci décrit: – type d'appareil de contention – raison d'utilisation, quand et comment l'utiliser – fréquence de vérification du pensionnaire et de l'appareil de contention

Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be completed by

NC: Non-Compliance
CA: Compliance achieved

N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être complétée par

NC : Non-conformité
CA: Conformité atteinte

N/A : Non applicable

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
					– fréquence de l'évaluation de la nécessité de continuer à utiliser l'appareil de contention. [Norme B-VI-1]

END

FIN

B7. Activation/Rehabilitation

The activation and rehabilitation needs of residents shall be addressed.

B7. Réactivation/Réhabilitation

Le foyer de soins doit répondre aux besoins de réactivation et de réhabilitation des pensionnaires.

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
Activation					Réactivation
1) Activation needs are ☐ included in the comprehensive care plan upon Admission ☐ reviewed 6 weeks post admission ☐ reviewed at least quarterly ☐ evaluated on an ongoing basis. [Reg.85-187 s.18(d), Standard B-II-1]	☒	☐	Date	Date	1) Les besoins en matière de réactivation sont : ☐ inclus dans le programme de soins complet au moment de l'admission; ☐ passés en revue six semaines après l'admission; ☐ examinés au moins une fois par trimestre; ☐ évalués régulièrement. [Règl.85-187 a.18 (d), Norme B-II-1]
2) An appropriate activation program is provided to residents: ☐ It is evaluated and updated at least annually ☐ There is a written description of the program that includes its goals and objectives. [Reg.85-187 s. 24, Standard B-VII-1]	☒	☐	Date	Date	2) Un programme de réactivation adéquat est fourni aux pensionnaires : ☐ il est évalué et mis à jour au moins une fois par an; ☐ il existe une description écrite du programme qui comprend ses buts et ses objectifs. [Règl.85-187 a. 24, Norme B-VII-1]
3) Any actions taken with respect to a resident under the program, including assessments, reassessments, interventions, and the resident's responses to interventions are documented in the resident's record. [Standard B-VII-1]	☒	☐	Date	Date	3) Toutes les mesures prises à l'égard d'un pensionnaire en vertu du programme, y compris les évaluations, les réévaluations, les interventions et les réponses de celui-ci aux interventions sont consignées dans le dossier du pensionnaire. [Norme B-VII-1]
Rehabilitation					Réhabilitation

Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be completed by

NC: Non-Compliance
CA: Compliance achieved

N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être complétée par

NC : Non-conformité
CA: Conformité atteinte

N/A : Non applicable

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
4) Rehabilitation needs are ☐ included in the comprehensive care plan upon Admission ☐ reviewed 6 weeks post admission ☐ reviewed at least quarterly ☐ evaluated on an ongoing basis. [Standard B-II-1]	☒	☐	Date	Date	4) Les besoins en matière de réhabilitation sont : ☐ inclus dans le programme de soins complet au moment de l'admission; ☐ passés en revue six semaines après l'admission; ☐ examinés au moins une fois par trimestre; ☐ évalués régulièrement. [Norme B-VII-1]
5) An appropriate rehabilitation program is provided to residents: ☐ It is evaluated and updated at least annually ☐ There is a written description of the program that includes its goals and objectives ☐ There are methods to reduce risk and monitor outcomes, including protocols for the referral of residents to specialized resources where required ☐ The equipment, supplies, devices, assistive aids or positioning aids used by staff are appropriate for the resident based on the resident's condition ☐ Mobility devices, including wheelchairs, walkers, and canes, are provided to residents who require them on a short-term, long-term basis in order for them to participate in the rehabilitation program. [Reg.85-187 s. 24, Standard B-VII-2]	☒	☐	Date	Date	5) Un programme de réhabilitation approprié est offert aux résidents: ☐ Il est évalué et mis à jour au moins chaque année ☐ Il y a une description écrite des buts et objectifs du programme ☐ Il y a des méthodes visant à réduire les risques et à surveiller les résultats, y compris les protocoles pour référer les pensionnaires vers des ressources spécialisées au besoin ☐ L'équipement, matériel, dispositifs, appareils fonctionnels ou aides de positionnement utilisés par le personnel sont appropriés pour le pensionnaire et basés sur l'état de ce dernier ☐ Les dispositifs de mobilité, y compris les fauteuils roulants, les marchettes et les cannes, sont fournis aux pensionnaires qui en ont besoin à court terme, à long terme afin qu'ils puissent participer au programme de réadaptation. [Règl.85-187 a. 24, Norme B-VII-2]
6) Any actions taken with respect to a resident under the program, including assessments, reassessments, interventions, and the resident's responses to interventions are documented in the resident's record. [Standard B-VII-2]	☒	☐	Date	Date	6) Toutes les mesures prises à l'égard d'un pensionnaire en vertu du programme, y compris les évaluations, les réévaluations, les interventions et les réponses de celui-ci aux interventions sont consignées dans le dossier du pensionnaire. [Norme B-VII-2]

END

FIN

Legend:

C : Compliance
 CAC: Corrective action to be completed by

NC: Non-Compliance
 CA: Compliance achieved

N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
 CAC: Correction à être complétée par

NC : Non-conformité
 CA: Conformité atteinte

N/A : Non applicable

B8. Spiritual and Psycho-Social Needs

The spiritual and psycho-social needs of residents shall be addressed.

B8. Besoins spirituels et psycho-sociaux

Le foyer de soins doit répondre aux besoins spirituels et psycho-sociaux des pensionnaires.

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
1) Spiritual and psycho-social needs are ☐ included in the comprehensive care plan upon Admission ☐ reviewed 6 weeks post admission ☐ reviewed at least quarterly ☐ evaluated on an ongoing basis. [Reg.85-187 s. 2, 18(d), Standards B-VIII-1, B-II-1]	☒	☐	Date	Date	1) Les besoins spirituels et psychosociaux sont : ☐ inclus dans le programme de soins complet au moment de l'admission; ☐ passés en revue six semaines après l'admission; ☐ examinés au moins une fois par trimestre; ☐ évalués régulièrement. [Règl.85-187a. 2, 18 (d), normes B-VIII-1 et B-II-1]

[END](#)

[FIN](#)

Legend:

C : Compliance
 CAC: Corrective action to be completed by

NC: Non-Compliance
 CA: Compliance achieved

N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
 CAC: Correction à être complétée par

NC : Non-conformité
 CA: Conformité atteinte

N/A : Non applicable

B9. Food Services

The food service areas shall ensure that food related areas, equipment, and supplies are maintained in a clean, neat, and safe condition.

B9. Services alimentaires

Le service alimentaire doit veiller à ce que les locaux, le matériel et les fournitures associés à la nourriture soient maintenus en bon état de propreté, d'hygiène et de salubrité.

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
1) A food safety program is in place and: ☐ a copy of the Food Safety Code of Practice is available ☐ policies and procedures stated in Standard B-IX-1 are developed and up to date ☐ staff are provided with food safety training, ☐ food products are handled throughout storage, preparation, service, and presentation in a manner that prevents contamination ☐ cleaning schedules are in place and monitored ☐ food service license is posted. [Standard B-IX-1]	☒	☐	Date	Date	1) Un programme de salubrité des aliments est en place et: ☐ le Code de pratique de la sécurité alimentaire est accessible ☐ les politiques et procédures énumérées à la Norme B-IX-1 sont établies et à jour ☐ les employés ont de la formation sur la salubrité alimentaire ☐ les produits alimentaires sont manipulés pendant l'entreposage, la préparation, le service et la présentation de façon à prévenir la contamination ☐ des horaires de nettoyage sont établis et contrôlés ☐ le permis d'exploitation du service alimentaire est affiché. [Norme B-IX-1]
2) There is documentation of time and temperature controls of hot food items prepared and held in each hot holding unit, e.g., steamtable, rethermalization unit from all assembly and service lines and consist of: ☐ recording of final cooking time ☐ recording time and temperature of hot food items prior to serving first plate ☐ recording of time final plate served ☐ process doesn't exceed 2 hours ☐ hot food is at or above 60 °C /140 °F ☐ upper limit hot holding temperatures determined ☐ log sheets kept on file for the previous 6 months. [Standard B-IX-1]	☒	☐	Date	Date	2) Un relevé indique le contrôle du temps et de la température des aliments chauds préparés et conservés dans chaque dispositif de maintien au chaud (par exemple la table à vapeur ou l'unité de remise en température de toutes les chaînes de montage et de tous les comptoirs de service) et comprend: ☐ l'heure de la fin de la cuisson ☐ l'heure et la température des aliments chauds avant de servir la première assiette ☐ l'heure à laquelle la dernière assiette est servie ☐ le processus ne dépasse pas deux heures ☐ les aliments chauds sont conservés à 60 °C /140 °F ou plus ☐ la température cible documentée pour le maintien au chaud des aliments ☐ les feuilles de contrôle pour les derniers 6 mois. [Norme B-IX-1]

Legend:

C : Compliance
 CAC: Corrective action to be completed by

NC: Non-Compliance
 CA: Compliance achieved

N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
 CAC: Correction à être complétée par

NC : Non-conformité
 CA: Conformité atteinte

N/A : Non applicable

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
3) There is documentation of time and temperature controls of potentially hazardous cold food items and consist of: ☐ recording of time cold food item removed from cold holding unit ☐ recording of temperature at the point of service ☐ cold food is at or below 4 °C / 40 °F ☐ log sheets kept on file for the previous 6 months. [Standard B-IX-1]	☒	☐	Date	Date	3) Un relevé indique le contrôle du temps et de la température des aliments froids potentiellement dangereux et comprend: ☐ l'heure à laquelle les aliments ont été retirés de l'unité de conservation au froid ☐ la température des aliments froids au point de Service ☐ la température des aliments froids est de 4 °C / 40 °F ou moins ☐ les feuilles de contrôle pour les derniers 6 mois. [Norme B-IX-1]
4) There is documentation to show that: ☐ the temperature in refrigeration units is taken at least twice in each 24-hour period ☐ refrigerators are maintained at 2-4 °C/36-40 °F or less ☐ freezers are maintained at -18 °C/0 °F or less ☐ log sheets are kept on file for the previous 3 months. [Standard B-IX-1]	☒	☐	Date	Date	4) Un relevé indique que : ☐ la température des unités frigorifiques est vérifiée au moins deux fois par période de 24 heures ☐ la température des réfrigérateurs est maintenue entre 2 et 4 °C/36 et 40 °F ☐ la température des congélateurs est maintenue à - 18 °C /0 °F ou moins ☐ les feuilles de contrôle sont conservées pour les derniers 3 mois. [Norme B-IX-1]
5) At least once a month on alternating units for each meal period (breakfast, lunch, supper) the temperature of the food at point of consumption is tested (last meal or tray served), and: ☐ hot food is at least 55 °C/130 °F or slightly higher ☐ hot purees, cream soup, hot cereals are at 50-55°C/120-130 °F, or slightly higher ☐ cold food is 10 °C/50 °F or lower ☐ different diets and texture modifications are tested ☐ log sheets are kept on file for one year. [Standard B-IX-1]	☒	☐	Date	Date	5) Au moins une fois par mois, pour chaque période de repas (déjeuner, dîner, souper), la température des aliments au point de consommation est vérifiée en alternance dans chaque unité (dernier repas ou plateau servi) et ☐ la température des aliments chauds est de 55 °C /130 °F ou légèrement plus élevé ☐ la température des purées chaudes, des potages crème et des céréales chaudes est de 50 à 55 °C /120 à 130 °F ou légèrement plus élevé ☐ la température des aliments froids est de 10 °C /50 °F ou moins ☐ les différents régimes et modifications de texture sont testés ☐ les feuilles de contrôle sont conservées pour un an. [Norme B-IX-1]

END

FIN

Legend:

C : Compliance
 CAC: Corrective action to be completed by

NC: Non-Compliance
 CA: Compliance achieved

N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
 CAC: Correction à être complétée par

NC : Non-conformité
 CA: Conformité atteinte

N/A : Non applicable

B10. Resident Dietary Needs

The operator shall ensure that the food services are in accordance with the *Nursing Homes Act and Regulations*.

B10. Besoins diététiques des pensionnaires

L'exploitant doit veiller à ce que les services alimentaires soient conformes à la *Loi sur les foyers de soins et au règlement*.

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
1) Basic admission nutritional information is identified and processed within 24 hours of admission as per criteria stated in Standard B-X-1. [Standard B-X-1]	☒	☐	Date	Date	1) Les renseignements nutritionnels de base sont déterminés et traités dans les 24 heures suivant l'admission selon les critères stipulés à la Norme B-X-1. [Norme B-X-1]
2) There is documentation on the resident's record indicating that a dietary needs assessment was conducted by a registered dietitian according to stated criteria in Standard B-X-1 and this is completed: ☐ within the first 3 weeks of admission ☐ on an ongoing basis as per identified risks ☐ annually. [NHA s. 14(1)(h), Standard B-X-1]	☒	☐	Date	Date	2) Il existe au dossier du pensionnaire des documents indiquant qu'une diététiste a mené selon les critères stipulés à la Norme B-X-1, une évaluation des exigences alimentaires et ceci est fait : ☐ au cours des trois semaines suivant l'admission ☐ de façon continue selon les risques identifiés ☐ annuellement. [LFS a. 14 (1)h), Norme B-X-1]
3) Dietary needs are included in care plan and evaluated on an ongoing basis. [Reg.85-187 s. 18(d), Standard B-X-1]	☒	☐	Date	Date	3) Les besoins diététiques sont inclus au plan de soins et évalués de façon continue. [Règl. 85-187 a. 18d) et Norme B-X-1]
4) Therapeutic special diets shall be served to a resident as and when ordered by his physician or nurse practitioner employed by the nursing home or by dietitian in consultation with physician / nurse practitioner and such diets shall be recorded on the resident's medical record. [Reg.85-187 s. 23(e)]	☒	☐	Date	Date	4) Une diète alimentaire thérapeutique particulière doit être fournie au pensionnaire conformément à l'ordre de son médecin / infirmière praticienne employée par le foyer de soins et la diététiste de concert avec le médecin / infirmière praticienne et cette diète doit être consignée au dossier médical du pensionnaire. [Règl. 85-187 a. 23e)]
5) The menu meets the requirements of Canada's Food Guide to Healthy Eating and: ☐ nutritional and dietary needs and problems are satisfied ☐ snack lists are up to date and complement the menu ☐ all menus and snacks are approved by a dietitian. [Reg.85-187 s. 23(a),(c), Standard B-X-2]	☒	☐	Date	Date	5) Le menu satisfait aux exigences du Guide alimentaire canadien pour manger sainement: ☐ il répond aux besoins et problèmes nutritionnels et diététiques ☐ les listes de collations sont tenues à jour et complètent le menu ☐ tous les menus et collations sont approuvés par une diététiste. [Règl. 85-187 a. 23a), c), Norme B-X-2]

Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be completed by
NC: Non-Compliance
CA: Compliance achieved
N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être complétée par
NC : Non-conformité
CA: Conformité atteinte
N/A : Non applicable

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
6) A minimum three-week cycle menu prepared at least a week in advance: ☐ is posted in the dietary department and satellite units ☐ copies of the menu are retained on file for a period of at least three months ☐ any changes and substitutions (2nd choice) thereto are noted on the menu. [Reg.85-187 s. 23(b), Standard B-X-2]	☒	☐	Date	Date	6) Un menu pour un cycle minimal de trois semaines préparées au moins une semaine à l'avance : ☐ doit être affiché au service alimentaire et dans les unités satellites ☐ des copies du menu doivent être conservées en archives pour au moins trois mois ☐ tout changement ou remplacement (2e choix) qui y est apporté doit être noté au menu. [Règl. 85-187 a. 23 b), Norme B-X-2]
7) At least three meals are served to residents each day at regular times and at reasonable hours. There is documentation to support that: ☐ no more than a 15-hour period is between substantial supper and breakfast ☐ supplementary feeding is provided as required ☐ mealtimes are determined by preference of majority. [Reg.85-187 s. 23(d), Standard B-X-3]	☒	☐	Date	Date	7) Au moins trois repas doivent être servis quotidiennement aux pensionnaires à des heures régulières et raisonnables. Il y a de la documentation indiquant que: ☐ pas plus de 15 heures ne doivent séparer un souper du déjeuner ☐ un supplément de nourriture est fourni au besoin ☐ l'heure des repas est déterminée selon la préférence de la majorité. [Règl. 85-187 a. 23 d), Norme B-X-3]

END

FIN

Legend:

C : Compliance
 CAC: Corrective action to be completed by

NC: Non-Compliance
 CA: Compliance achieved

N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
 CAC: Correction à être complétée par

NC : Non-conformité
 CA: Conformité atteinte

N/A : Non applicable

Part C: Human Resources

Partie C: Ressources humaines

C1. Nursing Home Employees

The operator shall ensure that there is a sufficient number of qualified and appropriately prepared staff to provide the services and programs offered by the nursing home.

C1. Employés du foyer de soins

L'exploitant doit veiller à ce qu'il y ait un personnel qualifié et bien préparé, suffisamment nombreux pour fournir les programmes et les services offerts par le foyer de soins.

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
1) Before entering employment, every person to be employed: ☐ gives a complete medical history and receives a physical examination ☐ submits to examinations required to ensure he is free from a notifiable disease ☐ submits the results of these examinations to the employer. [Reg.85-187 s. 14(1)]	☒	☐	Date	Date	1) Avant d'entrer en fonction, chaque personne recrutée doit : ☐ fournir ses antécédents médicaux complets et subir un examen médical; ☐ se soumettre aux examens requis pour confirmer qu'elle n'est pas atteinte d'une maladie à déclaration obligatoire; ☐ présenter les résultats des examens à l'employeur. [Règl. 85-187 a.14(1)]
2) The nursing home must ensure that no employee of the nursing home shall work in the nursing home while a carrier of or sick from a notifiable disease, except under the conditions determined by a medical officer of health. [Reg.85-187 s. 14(2)]	☒	☐	Date	Date	2) Le foyer de soins doit s'assurer qu'aucun de ses employés ne travaille dans l'établissement lorsqu'il est porteur ou atteint d'une maladie à déclaration obligatoire à moins de respecter les conditions déterminées par un médecin-hygiéniste. [Règl. 85-187 a.14(2)]
3) No person employed in a nursing home refuses without valid reason to submit to such preventative procedures with respect to health and safety as the Minister may from time to time require. [Reg.85-187 s. 14(3)]	☒	☐	Date	Date	3) Nul employé d'un foyer de soins ne doit refuser, sans raison valable, de se soumettre aux mesures préventives concernant la santé et la sécurité que le Ministre peut déterminer de temps à autre. [Règl. 85-187 a.14(3)]

[END](#)

[FIN](#)

Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be completed by
NC: Non-Compliance
CA: Compliance achieved
N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être complétée par
NC : Non-conformité
CA: Conformité atteinte
N/A : Non applicable

C2. Employee Requirements

An operator shall establish a program with respect to the orientation and in-service training of all employees.

C2. Orientation et formation en cours d'emploi des employés

L'exploitant d'un foyer de soins doit mettre sur pied un programme concernant l'orientation et la formation interne de tous les employés.

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
1) The operator must ensure that any employees who are members of a professional association must maintain and keep up to date any required licenses and registrations, as may be applicable, during the course of their employment. A copy of the document indicating the expiration date is kept on file. [Standard C-II-1]	☒	☐	Date	Date	1) L'exploitant doit s'assurer que tous les membres du personnel qui sont membres d'un ordre professionnel conservent et tiennent à jour les permis d'exercice et les immatriculations requis, le cas échéant, pendant la durée de leur emploi. Une copie du document indiquant la date d'expiration est conservée dans le dossier. [Norme C-II-1]
2) The operator must ensure that employees maintain required certifications: ☐ At minimum, all direct care staff must have an up-to-date certificate for First Aid and cardiopulmonary resuscitation (CPR). ☐ All staff are required to have an up-to-date N95 Fit Test [Standard C-II-1]	☒	☐	Date	Date	2) L'exploitant doit s'assurer que tous les membres du personnel conservent les certifications requises : ☐ Au minimum, tout le personnel de soins directs doit avoir un certificat à jour de premiers soins et de réanimation cardiopulmonaire (RCP). ☐ Tous les membres du personnel sont tenus d'avoir un essai d'ajustement de masque N95 à jour. [Norme C-II-1]
3) Each nursing home has: ☐ a general orientation program that is current and relevant to the organization ☐ an orientation program specific to each position description that is current and relevant to the specific department where the employee will be working. [Standard C-II-1]	☒	☐	Date	Date	3) Chaque foyer de soins a établi : ☐ un programme général d'orientation à jour et applicable à l'organisation; ☐ un programme d'orientation à jour pour chaque description de poste et applicable au secteur dans lequel le membre du personnel travaille. [Norme C-II-1]

Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be completed by

NC: Non-Compliance
CA: Compliance achieved

N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être complétée par

NC : Non-conformité
CA: Conformité atteinte

N/A : Non applicable

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
4) There is in-service training for all staff which includes but not limited to: ☐ fire safety and drills ☐ evacuation plan ☐ infection control ☐ proper body mechanics ☐ prevention of abuse ☐ dementia care ☐ confidentiality In addition to the above, there is in-service training for all care staff which includes but not limited to: ☐ Safe resident handling ☐ Behavior management ☐ Pain Management ☐ End of life care [Standard C-II-1]	☒	☐	Date	Date	4) L'ensemble du personnel doit recevoir une formation en cours d'emploi qui porte, entre autres, sur les éléments suivants : ☐ sécurité incendie et exercices ☐ plan d'évacuation ☐ contrôle des infections ☐ mécanique corporelle ☐ prévention de la violence ☐ soins aux personnes atteintes de démence ☐ confidentialité En plus de ce qui précède, une formation en cours d'emploi doit être offerte à l'ensemble du personnel soignant portant, entre autres, sur les éléments suivants : ☐ Manipulation sécuritaire des pensionnaires ☐ Gestion du comportement ☐ Gestion de la douleur ☐ Soins de fin de vie [Norme C-II-1]
5) The operator must have a process in place that identifies the learning needs of the staff on a continuous basis. Example: new equipment, upgrading of required skills, etc.... [Standard C-II-1]	☒	☐	Date	Date	5) L'exploitant doit avoir mis sur pied un processus permettant d'établir en permanence les besoins d'apprentissage du personnel. Exemple : nouvel équipement, mise à niveau des compétences requises, etc. [Norme C-II-1]
6) Nursing Home Employee Records ☐ The operator maintains an up-to-date record of employee licenses and registration, as applicable, including expiration date. ☐ The operator maintains an up-to-date record of employee certifications, as applicable, including expiration date. ☐ The completed orientation checklist, education and in-service training signed and dated by the employee is kept in the employee's personal file. ☐ The operator maintains an annual attendance record of individual staff participation which includes the date of the in-service/education session attended. [Standard C-II-1]	☒	☐	Date	Date	6) Dossiers des membres du personnel du foyer de soins ☐ L'exploitant doit tenir un dossier à jour des permis d'exercice et des immatriculations des membres du personnel, le cas échéant, et de leur date d'expiration. ☐ L'exploitant doit tenir un dossier à jour des certifications des membres du personnel, le cas échéant, et de leur date d'expiration. ☐ La liste de contrôle des séances d'orientation, des cours et de la formation en cours d'emploi, signée et datée par le membre du personnel, doit être conservée dans son dossier personnel. ☐ L'exploitant doit tenir un registre annuel des présences pour noter la participation de chaque membre du personnel aux cours ou à la formation en cours d'emploi et en préciser la date. [Norme C-II-1]

[END](#)[FIN](#)Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be completed by

NC: Non-Compliance
CA: Compliance achieved

N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être complétée par

NC : Non-conformité
CA: Conformité atteinte

N/A : Non applicable

Part D: Environment

Partie D: Environnement

D1. Buildings, Equipment and Surroundings

The operator shall ensure that the buildings, equipment, and surroundings are in accordance with current legislation.

D1. Bâtiments, équipement et alentours

L'exploitant doit veiller à ce que les bâtiments, l'équipement et les alentours soient conformes à la réglementation.

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
1) Where the employer has received a hazardous product at a place of employment there is a supplier safety data sheet in respect to the hazardous product. [Standard D-I-1]	☒	☐	Date	Date	1) Lorsque l'employeur reçoit un produit dangereux dans un lieu de travail, une fiche de données de sécurité du fournisseur accompagne le produit dangereux. [Norme D-I-1]
2) A WHMIS manual, containing the safety data sheets, is available for use by all staff to access for emergency first aid within 2 minutes of an incident. [Standard D-I-1]	☒	☐	Date	Date	2) Un manuel du SIMDUT contenant les fiches de données de sécurité peut être consulté pour fin de mesures de premiers soins par tous les membres du personnel, en moins de deux minutes en l'occurrence d'un incident. [Norme D-I-1]
3) An annual in-service training on the material in the WHMIS manual is provided. [Standard D-I-1]	☒	☐	Date	Date	3) Une formation interne annuelle portant sur le contenu du manuel du SIMDUT est offerte. [Norme D-I-1]
4) Hazardous or poisonous substances are properly labeled and kept in locked areas. [Standard D-I-1]	☒	☐	Date	Date	4) Les substances dangereuses ou toxiques sont correctement étiquetées et conservées sous clé. [Norme D-I-1]
Infection Control					Contrôle des infections
5) There is an organized infection control program, which incorporates at least the following elements: ☐ Policies, including all departments with involvement from staff, residents, visitors, and volunteers are in place for: infection prevention and control program, hand hygiene program, environmental services program, and outbreak plan. ☐ a process which includes regular review and revision to ensure that practices are regularly updated, and best evidence is employed in administering infection prevention and control practices [Standard D-I-2]	☒	☐	Date	Date	5) Il existe un programme structuré de contrôle des infections, qui comporte au moins les éléments suivants : ☐ des politiques, préparées de concert avec tous les services et avec la participation du personnel, des pensionnaires, des visiteurs et des bénévoles, pour le programme de prévention et de contrôle des infections, le programme d'hygiène des mains, le programme des services environnementaux et le plan en cas d'éclosion; ☐ un processus qui comprend une révision et un examen réguliers afin de s'assurer que les pratiques sont régulièrement mises à jour et que les données les plus fiables sont utilisées pour administrer les pratiques de prévention et de contrôle des infections. [Norme D-I-2]

Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be completed by

NC: Non-Compliance
CA: Compliance achieved

N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être complétée par

NC : Non-conformité
CA: Conformité atteinte

N/A : Non applicable

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
6) Policies shall align with any current directives provided by the Department of Social Development that incorporate the following four elements: ☐ Infection Prevention and Control Program; ☐ Hand Hygiene Program; ☐ Environmental Services Program; and ☐ Outbreak Plan. [Standard D-I-2]	☒	☐	Date	Date	6) Les politiques doivent correspondre aux directives en vigueur fournies par le ministère du Développement social, qui englobent les quatre éléments suivants : ☐ Programme de prévention et de contrôle des infections; ☐ Programme d'hygiène des mains; ☐ Programme de services environnementaux; ☐ Plan en cas d'éclosion [Norme D-I-2]
7) Infection Prevention and Control Program ☐ Specific departmental policies and procedures relating to infection prevention and control, including: • handling of contaminated materials/equipment and • reuse/ cleaning and disinfection of medical equipment in accordance with manufacturers' recommendations ☐ a process which includes the regular review and revision of infection prevention and control policies to ensure that practices are regularly updated, and best evidence is employed in administering infection prevention and control practices ☐ a process that verifies, documents and audits education and training for all staff, residents, visitors, and volunteers at orientation and at minimum yearly (as appropriate), as it relates to infection prevention and control including organizational approaches to routine practices and the use of additional precautions, ☐ a policy for workplace health, including a process to ensure staff are not reporting to work while ill, ☐ an ongoing program of surveillance, mandatory reporting for infections as per local Public Health recommendations and consideration for decolonization if appropriate. [Standard D-I-2]	☒	☐	Date	Date	7) Programme de prévention et de contrôle des infections ☐ Des politiques et procédures propres à chaque service concernant la prévention et le contrôle des infections, y compris : • la manipulation des matériaux et des équipements contaminés, • la réutilisation, le nettoyage et la désinfection de l'équipement médical conformément aux recommandations des fabricants. ☐ Un processus qui comprend la révision et l'examen réguliers des mesures de prévention et de contrôle des infections afin de s'assurer que les pratiques sont régulièrement mises à jour et que les données les plus fiables sont utilisées pour administrer les pratiques de prévention et de contrôle des infections. ☐ Un processus qui vérifie, consigne et contrôle l'enseignement et la formation pour tout le personnel, les pensionnaires, les visiteurs et les bénévoles lors de l'orientation et à tout le moins chaque année, comme il convient, en ce qui a trait à la prévention et au contrôle des infections, y compris les approches organisationnelles à l'égard des pratiques de base et de l'utilisation de précautions supplémentaires. ☐ Une politique sur la santé en milieu de travail, notamment un processus pour s'assurer que les membres du personnel ne se présentent pas au travail s'ils sont malades. ☐ Un programme de surveillance continue, la déclaration obligatoire des infections conformément aux recommandations des autorités locales de santé publique ainsi que les considérations relatives à la décolonisation, le cas échéant. [Norme D-I-2]

Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be completed by

NC: Non-Compliance
CA: Compliance achieved

N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être complétée par

NC : Non-conformité
CA: Conformité atteinte

N/A : Non applicable

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
8) Hand Hygiene Program ☐ specific departmental policies, and procedures relating to infection prevention and control, including the 4 moments of hand hygiene, hand washing vs. hand hygiene and the factors that reduce the effectiveness of hand hygiene, ☐ a process that verifies, documents and audits education and training for all staff, residents, visitors, and volunteers at orientation and at minimum yearly (as appropriate), as it relates to infection prevention and control and hand hygiene. [Standard D-I-2]	☒	☐	Date	Date	8) Programme d'hygiène des mains ☐ Des politiques et des procédures propres à chaque service concernant la prévention et le contrôle des infections, notamment les quatre moments où il faut se laver les mains, le lavage des mains comparé à l'hygiène des mains et les facteurs qui réduisent l'efficacité de l'hygiène des mains. ☐ Un processus qui vérifie, consigne et contrôle l'enseignement et la formation pour tout le personnel, les pensionnaires, les visiteurs et les bénévoles lors de l'orientation et à tout le moins chaque année, comme il convient, en ce qui a trait à la prévention et au contrôle des infections, ainsi qu'à l'hygiène des mains. [Norme D-I-2]
9) Environmental Services Program ☐ specific departmental policies and procedures relating to infection prevention and control, specific to defined roles and responsibilities for cleaning and disinfecting the physical environment and including laundry services, ☐ a process that verifies, documents and audits education and training for all staff, residents, visitors, and volunteers at orientation and at minimum yearly (as appropriate), as it relates to infection prevention and environmental services. [Standard D-I-2]	☒	☐	Date	Date	9) Programme de services environnementaux ☐ Des politiques et des procédures propres à chaque service concernant la prévention et le contrôle des infections, propres aux rôles et aux responsabilités définis pour le nettoyage et la désinfection de l'environnement physique et comprenant des services de buanderie. ☐ Un processus qui vérifie, consigne et contrôle l'enseignement et la formation pour tout le personnel, les pensionnaires, les visiteurs et les bénévoles lors de l'orientation et à tout le moins chaque année, comme il convient, en ce qui a trait à la prévention des infections ainsi qu'aux services environnementaux. [Norme D-I-2]
10) Outbreak Plan ☐ specific departmental policies, and procedures relating to outbreak management to include implementation triggers, communication plan and de-escalation process, ☐ an ongoing program of surveillance, mandatory reporting for infections as per local Public Health recommendations and consideration for decolonization if appropriate. ☐ a process that verifies, documents and audits education and training for all staff, residents, visitors, and volunteers at orientation and at minimum yearly (as appropriate), as it relates to outbreak response. [Standard D-I-2]	☒	☐	Date	Date	10) Plan en cas d'éclosion ☐ Des politiques et des procédures propres à chaque service concernant la gestion des éclosions pour inclure la mise en œuvre d'éléments déclencheurs, les plans de communication et les processus d'assouplissement des mesures. ☐ Un programme de surveillance continue, la déclaration obligatoire des infections conformément aux recommandations des autorités locales de santé publique ainsi que les considérations relatives à la décolonisation, le cas échéant. ☐ Un processus qui vérifie, consigne et contrôle l'enseignement et la formation pour tout le personnel, les pensionnaires, les visiteurs et les bénévoles lors de l'orientation et à tout le moins chaque année, comme il convient, en ce qui a trait à une intervention en cas d'éclosion. [Norme D-I-2]

Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be completed by
NC: Non-Compliance
CA: Compliance achieved
N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être complétée par
NC : Non-conformité
CA: Conformité atteinte
N/A : Non applicable

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
Preventative Maintenance					Entretien préventif
11) The buildings, equipment and surroundings of the nursing home are maintained in a clean, neat, and safe condition. [Reg. 85-187, s. 11]	☒	☐	Date	Date	11) Les bâtiments, l'équipement et les alentours du foyer sont maintenus en bon état de propreté, d'entretien et de sécurité. [Reg. 85-187 a. 11]
12) There is a written description of the Preventative Maintenance Program, which is maintained in an orderly manner, based on the manufacturer's specifications, and includes: ☐ identification of each specific item ☐ schedule of preventative maintenance/inspection for each item on a weekly, monthly, or yearly basis ☐ history of work completed for each item ☐ date and identification of the personnel completing the work documented ☐ records retained, for at least the last ten years for each piece of equipment. [Standard D-I-4]	☒	☐	Date	Date	12) Il y a une description écrite du programme d'entretien préventif fondé sur les recommandations techniques du fabricant et maintenu d'une manière organisée. Le programme prévoit ce qui suit : ☐ l'identification de chaque élément précis ☐ le calendrier d'entretien préventif ou d'inspection de chaque élément sur une base hebdomadaire, mensuelle ou annuelle ☐ la documentation de l'historique des travaux réalisés pour chaque élément ☐ la date et l'identification des membres du personnel qui réalisent les travaux sont documentés ☐ la documentation de chaque élément est conservée pour une période minimale de dix ans. [Norme D-I-4]
13) The external inspections are conducted as indicated on the "Summary of External Inspection Reports". There is documentation showing that all orders are met. In cases where orders are issued, measures have been taken. [Standard D-I-4]	☒	☐	Date	Date	13) Les inspections externes sont effectuées comme indiquées sur le « Sommaire de rapports d'inspections externes ». Il existe une documentation qui démontre que toutes les ordonnances sont respectées. Dans les cas où des ordonnances sont émises, des mesures ont été prises. [Norme D-I-4]
Interior					Intérieur
14) All corridors, stairs, landings, ramps, and doorways are kept clear and free from obstruction. [Reg. 85-187 s. 12]	☒	☐	Date	Date	14) Tous les corridors, les escaliers, les paliers, les rampes et les portes sont libres et dégagés en tout temps. [Règl. 85-187 a.12]
15) The use of half doors is in accordance with the approval process. [Standard D-I-5]	☒	☐	Date	Date	15) L'utilisation des demi-portes est conforme au processus d'approbation. [Norme D-I-5]
16) The furnishings and equipment in all residential areas are adequate for the safety, comfort, and convenience of residents. [Reg.85-187 s. 26]	☒	☐	Date	Date	16) L'ameublement et le matériel de tous les secteurs réservés aux pensionnaires sont sécuritaires, confortables et pratiques pour les pensionnaires. [Règl. 85-187 a. 26]
17) Laundry facilities have separate areas for sorting and handling of soiled and clean linen. [Reg.85-187 s. 11]	☒	☐	Date	Date	17) La buanderie comporte des secteurs séparés pour la manipulation et le triage du linge sale et du linge propre. [Règl. 85-187 a. 11]
18) Emergency lighting is provided in the corridors and at the exits from a source of energy separate from the electrical supply of the building and is automatically activated when the electrical supply is interrupted. [Reg.85-187 s. 27]	☒	☐	Date	Date	18) Un système d'éclairage d'urgence est installé dans les corridors et aux sorties, alimenté à une source d'énergie indépendante de l'approvisionnement en électricité du bâtiment et est activé automatiquement en cas d'interruption du courant électrique. [Règl. 85-187 a. 27]

Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be completed by
NC: Non-Compliance
CA: Compliance achieved
N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être complétée par
NC : Non-conformité
CA: Conformité atteinte
N/A : Non applicable

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
Door Alarm System					Système d'alarme pour porte
19) All exit doors, except the main entrance, leading to the outside to which residents have access, are connected to an automatic alarm system and the alarm has a cancel and reset switch at each nursing station. [Reg.85-187 s. 33]	☒	☐	Date	Date	19) À l'exception de la porte principale, toutes les portes de sortie conduisant à l'extérieur, auxquelles ont accès les pensionnaires, sont reliées à un système d'alarme automatique et l'alarme a un commutateur d'annulation et de remontage à chaque poste de soins. [Règl. 85-187 a. 33]
20) The exit doors are equipped with keypad door release electromagnetic lock to ensure safety of residents. It is in compliance with the requirements of the National Building Code of Canada and requirements of the Office of the Fire Marshal. [Standard D-II-1]	☒	☐	Date	Date	20) Les portes de sortie sont munies de dispositifs d'ouverture de porte et serrures électromagnétiques pour assurer la sécurité des résidents. Ceux-ci rencontrent les exigences du Code national du bâtiment du Canada et les exigences du Bureau du prévôt des incendies. [Norme D-II-1]
Safety Devices					Dispositifs de sécurité
21) Effective resident safety devices are installed including: ☐ grab bars in bathing areas and in toilet areas ☐ handrails in corridors and in stairwells ☐ functioning brakes on beds and wheelchairs ☐ non-skid surfaces on all ramps and steps ☐ electrical lock out switch on equipment that could be hazardous to residents. [Standard D-I-6]	☒	☐	Date	Date	21) Des dispositifs de sécurité efficaces pour les pensionnaires sont installés, y compris ☐ des barres d'appui dans les toilettes et les salles de Baignoire ☐ des mains courantes dans les corridors et les escaliers ☐ des freins en bon état sur les lits et les fauteuils roulants ☐ des surfaces antidérapantes sur les rampes et les marches ☐ un dispositif de verrouillage électrique sur l'équipement susceptible de présenter un danger pour les pensionnaires. [Norme D-I-6]
22) To reduce the risk of falls or injuries and the risk of residents being entrapped, the bed, rail and mattress are assessed for every resident. [Standard D-I-6]	☒	☐	Date	Date	22) Pour réduire le risque de chutes ou de blessures et le risque de piégeage, le lit, le côté de lit et le matelas sont évalués pour chaque résident. [Norme D-I-6]
23) Staff uses all equipment, supplies, devices, assistive aids, and positioning aids in accordance with manufacturer's instructions. [Standard D-I-6]	☒	☐	Date	Date	23) Le personnel utilise tous les équipements, les fournitures, les appareils, et les aides au positionnement conformément aux instructions du fabricant. [Norme D-I-]
Resident Call System					Système d'appel pour pensionnaire
24) An easily accessible, electrically operated individual call system is installed and this call system: ☐ operates from bedside, bathing areas, toilet facilities, and other areas in which residents and the public gather and ☐ registers at the site of the operation, in the corridor, and at the nursing station. [Reg.85-187 s. 32]	☒	☐	Date	Date	24) Un système d'appel individuel électrique facilement accessible est installé et ce système d'appel ☐ peut être activé sur le côté du lit, dans les salles de bains, les toilettes et dans les autres secteurs où les pensionnaires et le public se rassemblent, et ☐ s'enregistre au point d'appel, dans les corridors et au poste de soins. [Règl. 85-187 a. 32]

Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be completed by

NC: Non-Compliance
CA: Compliance achieved

N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être complétée par

NC : Non-conformité
CA: Conformité atteinte

N/A : Non applicable

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
Heating					Chauffage
25) The heating system can maintain a consistent temperature of 23 °C throughout the nursing home and the temperature is maintained at a level consistent with the comfort of the residents therein. [Reg.85-187 s. 28]	☒	☐	Date	Date	25) Le système de chauffage permet le maintien de la température à au moins 23 °C dans tout le foyer de soins et la température est maintenue à un niveau assurant le confort des pensionnaires. [Règl. 85-187 a. 28]
26) No portable heater is used except in emergency situations and subject to the fire and safety program prescribed. [Reg.85-187 s. 13, s. 29(1)]	☒	☐	Date	Date	26) Il est interdit d'utiliser un système de chauffage portatif sauf en cas d'urgence et sous réserve du programme de protection contre les incendies et de sécurité prescrit. [Règl. 85-187 a. 13, a. 29(1)]
27) No kerosene heaters are used at any time. [Reg.85-187 s. 29(2)]	☒	☐	Date	Date	27) Il est interdit d'utiliser un système de chauffage au kérosène à tout moment. [Règl. 85-187 a. 29(2)]
Oxygen					Oxygène
28) No person uses tank oxygen for medical purposes except where it is used for emergency purposes or where the use of tank oxygen is shown on the license. [Reg.85-187 s. 15]	☒	☐	Date	Date	28) Nul n'utilise un réservoir d'oxygène à des fins médicales sauf lorsque le réservoir d'oxygène est utilisé en cas d'urgence ou lorsque l'utilisation du réservoir d'oxygène est indiquée sur le permis. [Règl. 85-187 a. 15]
29) No person administers tank oxygen except in emergency care situations and from small portable containers. [Reg.85-187 s.16]	☒	☐	Date	Date	29) Nul ne se sert d'un réservoir d'oxygène sauf pour des soins d'urgence et au moyen de petits récipients portatifs. [Règl. 85-187 a. 16]

[END](#)[FIN](#)Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be completed by

NC: Non-Compliance
CA: Compliance achieved

N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être complétée par

NC : Non-conformité
CA: Conformité atteinte

N/A : Non applicable

D2. Fire and Safety Program

The operator shall establish a fire and safety program in accordance with Regulations.

Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be completed by

NC: Non-Compliance

CA: Compliance achieved

N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être complétée par

NC : Non-conformité

CA: Conformité atteinte

N/A : Non applicable

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
4) There is an electrical appliance policy governing the use and maintenance of any electrical appliances intended to be used in resident's rooms. [Reg.85-187 s. 13(e)] It includes the following: ☐ All electrical appliances have the CSA or ULC label attached or a proof of CSA certification ☐ There is a system in place to inspect and tag all electrical equipment used in resident room to determine it is safe to operate ☐ All electrical equipment is inspected annually after the initial admission inspection and records of inspection maintained ☐ No material is closer than 6 inches from any electric baseboard heater. [Standard D-II-1]	☒	☐	Date	Date	4) Il y a une politique régissant l'usage et l'entretien des appareils électriques destinés à être utilisés dans les chambres des pensionnaires. [Règl. 85-187 a. 13(e)] Elle comprend les éléments suivants: ☐ Tous les appareils électriques portent l'étiquette CSA ou ULC ou une preuve de certification CSA ☐ Il y a un système en place pour inspecter et étiqueter tous les appareils électriques utilisés dans les chambres de pensionnaires pour déterminer que leur fonctionnement ne présente aucun danger ☐ Tous les appareils électriques sont inspectés chaque année après l'inspection initiale à l'admission, et des registres d'inspection sont tenus ☐ Tout matériel ne se trouve à moins de 6 pouces d'une plinthe de chauffage électrique. [Norme D-II-1]
5) A Hot Water Safety Plan is developed and kept current. It addressed the following: ☐ The water temperature in the hot water tank(s) is monitored and recorded monthly and doesn't fall below the bacteria killing temperature of 60 °C /140 °F ☐ The water temperature flowing from the water taps where residents have access is monitored and recorded monthly and isn't more than 49 °C /120 °F ☐ The bathing tubs temperature gauges are checked monthly ☐ There is a policy in place requiring that the bathing water be checked by staff just prior to the resident being placed in the bathing unit. The requirements, which are in accordance with standard D-I-8, Safe Bath Temperatures, are met. [Standard D-II-1]	☒	☐	Date	Date	5) Un plan de sécurité relatif à l'eau chaude est élaboré et tenu à jour. Il prévoit ce qui suit : ☐ La surveillance et l'enregistrement chaque mois de la température de l'eau dans le ou les réservoirs d'eau chaude qui ne descend pas en dessous de la température qui tue les bactéries, soit 60 °C/140 °F ☐ La surveillance et l'enregistrement chaque mois de la température de l'eau aux robinets dont les pensionnaires ont accès. La température ne dépasse pas 49°C /120°F ☐ Les thermomètres des baignoires sont vérifiés chaque mois ☐ Il y a une politique en place exigeant que les membres du personnel vérifient la température de l'eau avant de placer le pensionnaire dans la baignoire. Les exigences, qui sont conformes à la norme D-I-8, Températures sécuritaires des bains, sont remplies. [Norme D-II-1]
6) Joint Health and Safety meetings are held monthly. [Reg.85-187 s. 11]	☒	☐	Date	Date	6) Le comité d'hygiène et de sécurité se rencontre à tous les mois. [Règl. 85-187 a.11]

Legend:

C : Compliance
CAC: Corrective action to be completed by

NC: Non-Compliance
CA: Compliance achieved

N/A : Not Applicable

Légende :

C: Conformité
CAC: Correction à être complétée par

NC : Non-conformité
CA: Conformité atteinte

N/A : Non applicable

Criteria	C	NC	CAC	CA	Critères
Evacuation and Disaster					Évacuation et désastre
7) There is a written evacuation and disaster plan and: ☐ It is filed with the Minister (Department) ☐ It is kept current, reviewed yearly or whenever there is a change that affects the plan ☐ There is a coded evacuation system in place for residents which is current and kept in an appropriate place for staff to utilize ☐ Basic evacuation and emergency orders are posted in each fire zone in a prominent location accessible for public view. [Reg.85-187 s. 13(c), Standard D-II-1]	☒	☐	Date	Date	7) Un plan en cas d'évacuation et de désastre est énoncé par écrit et : ☐ Il est remis au Ministre (ministère) ☐ Il est tenu à jour, examiné chaque année ou chaque fois qu'il y a un changement qui a un effet sur le plan ☐ Un code d'évacuation est établi pour chaque pensionnaire, tenu à jour et conservé dans un endroit approprié afin que les membres du personnel puissent l'utiliser ☐ Les instructions élémentaires d'urgence et d'évacuation sont affichées dans chaque zone de feu dans un endroit en vue accessible au public. [Règl. 85-187 a.13c), Norme D-II-1]

END OF REPORT

FIN DU RAPPORT

<u>Legend:</u>			<u>Légende :</u>		
C : Compliance	NC: Non-Compliance		C: Conformité	NC : Non-conformité	
CAC: Corrective action to be completed by	CA: Compliance achieved	N/A : Not Applicable	CAC: Correction à être complétée par	CA: Conformité atteinte	N/A : Non applicable